

AIR FRANCE

Comité Central d'Entreprise

Session du 24 juin 2016



*Minutes rédigées par les soins de :
Stéphanie MAROTEL
Sténotypistes de conférences*

CCE AIR FRANCE LISTE DE PRESENCE

Monsieur Pierre MIE
Président du Comité Central d'Entreprise

ÉTAIENT PRÉSENTS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

CE Pilotage Économique	Mme LAVIGNE-LEDOUX	CFDT	<i>Excusée</i>	M. LABEUR	CFDT	<i>Présent</i>
	M. COMBES DEFONTIS	CFE-CGC	<i>Excusé</i>	Mme WORMS	CFE-CGC	<i>Excusée</i>
CE APAX M€/LC Hub	Mme CARREIRA	CGT	<i>Excusée</i>	Mme MOREL	CGT	<i>Excusée</i>
	M. TAIBI	FO	<i>Présent</i>	M. BELABBAS	FO	<i>Excusé</i>
CE APAX Point à point	M. FAUVERTE	CGT	<i>Présent</i>	M. MUSTO	CGT	<i>Excusé</i>
	M. BODRERO	CGT	<i>Présent</i>			
CE Industriel	M. BEURAIN	SUD Aérien	<i>Présent</i>	M. BERNASSE	UNSA Aérien	<i>Excusé</i>
	M. JAGUT	UNSA Aérien	<i>Présent</i>	M. NEGREL	SUD Aérien	<i>Présent</i>
CE Air France Cargo	M. WAUQUIER	FO	<i>Présent</i>	Mme DEMIGNE	CFE-CGC	<i>Excusée</i>
CE Système d'information	M. BOULVERT	CFDT	<i>Présent</i>	M. CAPDEVIELLE	CFDT	<i>Présent</i>
CE Opérations Aériennes	M. DELLI-ZOTTI	SNPL	<i>Excusé</i>	Mme DAMON.	SNPL	<i>Excusée</i>
	Mme MOORE RIEUTORD	Intersyndicale	<i>Excusée</i>	M. TRAMIS	UNAC CGC	<i>Excusé</i>
	M. PILLET	Intersyndicale	<i>Excusé</i>	M. AUBRY	Intersyndicale	<i>Excusé</i>
				M. BARDIN	CFE-CGC	<i>Présent</i>

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. GARBISO	CFE-CGC	<i>Présent</i>	M. PICARD	UNSA	<i>Présent</i>
M. RIVET	FO	<i>Présent</i>	M. FORTEA	CGT	<i>Présent</i>
Mme LESTIC	CFDT	<i>Présente</i>	M. QUINQUENEL	SNPL	<i>Présent</i>
			M. JACQ	SPAF	<i>Excusé</i>

ASSISTANTS DE LA DIRECTION

ASSISTANTS DU CCE

M. MIE	<i>Présent</i>	Mme SCHWEITZER	<i>Présente</i>
Mme DUSSAULE	<i>Présente</i>	Mme AUFROY	<i>Présente</i>
Mme BASSELIER-MULOT	<i>Excusée</i>	M. BERENGUIER	<i>Présent</i>
M. MOISSON	<i>Présent</i>	M. MOUKOKO	<i>Présent</i>
Mme DHOURY	<i>Excusée</i>	M. JULLY	<i>Excusé</i>

SECRÉTAIRES DE CE

EXPERTS

CE Pilotage Économique	M. LABADIE	CFDT	<i>Présent</i>	Cabinet FICO GESTION :	
CE APAX M€/LC Hub	M. JULIEN	CGT	<i>Excusé</i>	M. SNEK	M. AZAKAK
CE APAX Point à point	Mme BORDES DUCLOS	CGT	<i>Présente</i>		
CE Industriel	M. COTE	SUD Aérien	<i>Excusé</i>		
CE Air France Cargo	M. FILAUDEAU	FO	<i>Présent</i>		
CE Système d'information	M. VEUILLEZ	CFDT	<i>Présent</i>		
CE Opérations Aériennes	Mme MOORE-RIEUTORD	Intersyndicale	<i>Excusée</i>		

SOMMAIRE

POINT UNIQUE : INFORMATION ET CONSULTATION SUR LES COMPTES ANNUELS ET LE RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU CCE.....4

- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET LE RAPPORT D'ACTIVITE 2015 4
- RAPPORT DE LA COMMISSION CENTRALE CONTROLE FINANCIER 13
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... 16
- VOTE DE LA SESSION 34
- INFORMATION SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2016 DU CCE..... 35

AIR FRANCE

COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

Session ordinaire

vendredi 24 juin 2016

(La séance est ouverte à 9 h 35 sous la présidence de M. MIE, Directeur général chargé des affaires sociales.)

M. MIE, Président.- Bonjour à tous, merci de votre présence. Nous sommes sur une session spécifique avec un point unique à l'ordre du jour.

(Monsieur MIE procède à l'appel nominal.)

M. MIE, Président.- Nous sommes dans une séance spécifique où, Monsieur le Secrétaire Général, je vais me contenter de distribuer les tours de parole, de m'acquitter au mieux de mes tâches notariées et vous laisser très vite la parole pour le point unique de notre ordre du jour.

Point unique : information et consultation sur les comptes annuels et le rapport d'activité 2015 du CCE

- *Présentation des comptes annuels et le rapport d'activité 2015*

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais m'improviser en directeur financier. Je ne sais pas si l'entreprise me reconnaîtra une compétence supplémentaire ! On verra à la fin ce que cela aura donné. Monsieur DENIGES étant absent depuis le milieu de semaine ne pouvait pas être là aujourd'hui. Je vais donc communiquer les résultats du CCE pour son exercice 2015. J'espère que je ne serai pas trop rébarbatif, même si je sais que l'exercice est assez difficile de ce côté-là.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation comptable prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice 2015, le CCE Air France n'a pas procédé à de changement de méthodes comptables.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe, ainsi que les tableaux d'analyse financière. Ces documents vous ont été remis avec les rapports des commissaires aux comptes.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, le total passif et actif est de 38 862 860 € et le compte de résultat de l'exercice sous forme de liste dégage un excédent de 442 355 €. Ce résultat se répartit entre :

- les activités sociales et culturelles pour : +587 306 €,
- et le 0,2 % (budget de fonctionnement) pour : -144 951 €.

Le bilan combiné (ASC + 0,2 %) se situe aux pages 3 et 4 de l'annexe aux comptes. Le bilan des ASC se situe à la page 45 et le bilan du 0,2 % à la page 50 de l'annexe aux comptes.

Le compte de résultat combiné (ASC + 0,2 %) se situe aux pages 5, 6 et 7 de l'annexe aux comptes. Le compte de résultat des ASC se situe à la page 46, 47, 48 et le compte de résultat du 0,2 % se situe à la page 51.

COMPTES ANNUELS DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Bilan des ASC

Immobilisations (bilan actif immobilisé)

Le montant des immobilisations s'établit en valeur nette à 28 824 k€ au 31/12/2015 contre 29 973 k€ au 31/12/2014. Cette diminution de 1 149 k€ s'explique par :

- Les acquisitions de l'exercice pour +2 495 k€ qui concernent principalement le développement du système d'exploitation VF Panoram@ (mis en service il y a quelques jours) pour 185 k€, le logiciel Sage (partie comptabilité, contrôle de gestion) pour 107 k€, les aménagements des terrains/constructions pour 1 161 k€ sur les villages CCEAF, le matériel de bureau et informatique pour 277 k€, le paiement du prêt effort à la construction 2015 pour 106 k€, l'augmentation des dépôts de garantie suite à l'augmentation du taux de garantie sur l'activité Tourisme pour 448 k€, une garantie pour EDF suite à l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence de 34 k€, des avances et acomptes pour 20 k€, et prise de part dans la SCI grande Baie pour 108 k€.

- Les sorties de l'exercice sont de -2 449 k€ qui concernent principalement les cessions de l'étang de Gouvieux pour -86 k€, des biens mobiliers du centre d'Arbonnes pour -86 k€ et le centre de Theneuille pour -2 076 k€, le remboursement du prêt effort à la construction de 1995 de -77 k€ et la liquidation de la SCI Cogolin pour -121 k€.

- Les amortissements (dotations reprises) de l'exercice pour -478 k€, soit -2 455 k€ de dotations aux amortissements et 1 977 k€ de reprise d'amortissement suite à la cession de Theneuille, du mobilier du centre d'Arbonnes et de l'étang de Gouvieux.

- Les provisions sur immobilisations de l'exercice pour un montant de +110 k€ (de reprises).

- Le résultat de la fiducie sur les quatre premiers mois de 2015 (fin du contrat fiduciaire le 15/04/2015) : -827 k€ correspondant à la variation de l'évaluation des biens fiduciaire dans les livres du fiduciaire (variation entre la VNC du 31/12/2014 et du 15/04/2015). Cette variation correspond aux résultats de la période +1 150 k€ diminués de la cession du centre d'Arbonnes de -2 000 k€ et des frais pour 23 k€.

Créances (bilan actif circulant)

Le montant du poste créances sur l'activité ASC s'établit à 4 664 k€ au 31/12/2015 contre 5 740 k€ au 31/12/2014. Cette baisse de 1 076 k€ s'explique par :

- Une baisse des créances clients (hors provisions) qui passe de 2 812 k€ au 31/12/2014 à 2 309 k€ au 31/12/2015 : -503 k€, consécutif à la baisse de notre chiffre d'affaires.

- La baisse des provisions créances d'exploitation due notamment au recouvrement des créances à plus d'un an qui passe de 193 k€ (avec clients douteux) en 2014 à 121 k€ (avec clients douteux) au 31/12/2015 soit une reprise de provision de +72 k€ (pour information, le poste clients douteux s'élève au 31/12/2015 à 112 k€ et est provisionné à 100 %).

- La baisse des autres créances (hors provisions) qui passe de 2 762 k€ en 2014 à 1 874 k€ en 2015, soit une baisse de -888 k€. Cette baisse s'explique notamment par le remboursement des charges sociales du PDV payées par la trésorerie ASC du CCEAF en 2014 et remboursées par le compte Caisse de Dépôts et Consignations géré par Maître BLÉRIOT en 2015 pour 536 k€, baisse du compte AF qui passe de 492 k€ en 2014 à 3 k€ au 31/12/2015.

- Augmentation des provisions sur les autres créances qui passent de 208 k€ en 2014 à 518 k€ en 2015 : cette augmentation de 310 k€ est expliquée par la provision sur l'avance suite à la négociation en cours sur les accords restaurants entre les CE et le CCE.

- Une baisse des avances et acomptes de -84 k€ entre 2014 et 2015 et une baisse des stocks de -2 k€ entre 2014 et 2015.

Trésorerie nette et emprunts (bilan actif – passif)

Le montant du poste trésorerie nette de l'activité ASC s'établit à +3 254 k€ au 31/12/2015) contre 1 543 k€ au 31/12/2014, soit une amélioration de la trésorerie de 1 711 k€.

Cette évolution de la trésorerie s'explique notamment par la cession par le biais de la fiducie du centre d'Arbonnes à hauteur de 2 000 k€, de l'étang de Gouvieux pour 120 k€, du centre de Theneuille pour 480 k€ et du mobilier du centre d'Arbonnes pour 12 k€. Le CCE Air France a aussi remboursé sur sa trésorerie ASC le solde du prêt de fiducie à fin février 2015 pour un montant de -1 489 k€.

Le montant du poste emprunts s'établit à 10 724 k€ au 31/12/2015 contre 11 341 k€ au 31/12/2014. Cette baisse de 617 k€ s'explique par le paiement du superprivilège des AGS (avances données par cette organisme sur les montants donnés aux salariés du CCE qui sont partis dans le cadre du PDV) sur 2015 de -279 k€ et par le paiement du 2^{ème} dividende du plan de continuation de -338 k€.

Charges constatées d'avance

Le poste charges constatées d'avance a baissé entre 2014 et 2015 de -583 k€. Cette diminution est notamment expliquée par la diminution des intérêts 2015 sur le prêt hypothécaire de Saint-Malo déclaré dans le plan de continuation par la Banque Fortis Lease. Le montant des intérêts pour l'exercice 2015 est de 214 k€. Il y a eu également une baisse de l'activité hors propriétés VF, donc une baisse des charges constatées d'avance entre 2014 et 2015 de 163 k€.

Provisions pour risques et charges

Le montant du poste provisions pour risques et charges s'établit à 1 665 k€ au 31/12/2015. Il est principalement composé de :

- Provisions pour indemnités de départ à la retraite pour 1 459 k€,

- Provisions pour litiges sociaux pour 79 k€,
- Provisions pour autres litiges pour 59 k€,
- Provisions pour PDV - CSP pour 68 k€.

Dettes (passif circulant)

Le montant des dettes sur l'activité ASC (hors emprunt et produits constatés d'avance) s'établit à 3 817 k€ au 31/12/2015 contre 5 197 k€ au 31/12/2014. Cette variation de - 1 380 k€ s'explique principalement par :

- Une baisse des dettes des fournisseurs d'exploitation de -987 k€ expliquées notamment par la réduction des achats extérieurs sur l'exploitation 2015 et sur une baisse des coûts centraux du CCEAF.

- Une augmentation des dettes sociales et fiscales de 136 k€ expliquée notamment par le paiement d'indemnités de licenciement sur le mois de décembre 2015.

- Une baisse du poste « autres dettes » de -529 k€ expliquée par la baisse de la dette vis-à-vis des CE de -259 k€.

- Une baisse des AGE de décembre 2015 payables en janvier 2016 de -25 k€ et une baisse des charges à payer de -234 k€ expliquée par la baisse de l'arbre de Noël au niveau de la CIE pour -85 k€ et par la reprise de la charge à payer sur la crèche des Petits avions de -133 k€.

Compte de résultat des ASC

Résultat d'exploitation ASC (Activité Sociale et Culturelle)

Une amélioration du résultat d'exploitation sur l'activité ASC de +230 k€ expliquée par :

- Une baisse des subventions ASC reçues de -1 471 k€ correspondant à :
 - ✓ Une baisse des subventions ASC perçues d'Air France de -1 471 k€,
 - ✓ Une stabilisation des subventions ASC reçues des CE/CCE ;
- Une baisse des subventions ASC versées vers les CE de 711 k€, soit 10 300 k€ en 2015 contre 11 011 k€ en 2014.
- Une baisse de 139 k€ de la subvention restaurant versée par le CCEAF (effet miroir).
- Une baisse des autres activités décentralisées de 111 k€ touchant principalement une baisse de la subvention de l'ASAF (87 k€), une baisse des rentes Accident Travail de 2 k€ et une baisse des Secours pour 22 k€.

Soit une baisse sur la subvention pour l'activité ASC du CCEAF de -510 k€ (hors AGE/Arbre de Noël/Bus mercredis éducatifs). Le CCE Air France a eu une subvention pour gérer les activités centralisées de 18 440 k€ sur l'exercice 2015 contre une subvention de 18 950 k€ en 2014.

Les activités centralisées gérées par le CCE Air France sont :

- ♦ L'activité Arbre de Noël : la subvention Arbre de Noël a été sur 2015 de 473 k€ contre 814 k€ en 2014, soit une baisse de -341 k€ expliquée par l'absence de spectacle de Noël sur l'exercice 2015 et par la diminution d'enfants suite aux départs PDV de salariés de la Compagnie Air France (le nombre d'enfants a été de 18 515 en 2015 et de 19 246 en 2014).

- ♦ Le CCE Air France n'a pas subventionné sur l'exercice 2015 les bus pour les mercredis éducatifs pour 70 k€.

- ♦ L'activité Petite Enfance : la subvention Petite Enfance sur l'exercice 2015 a été de 359 k€ contre 485 k€, soit une baisse de -126 k€.

Le CCE Air France a perçu de la société Air France la subvention AGE pour un total de 1 570 k€, plus les 30 % de l'accord ACOSS, soit un total de 2 041 k€. Le CCE Air France a versé directement vers les salariés Air France la part des AGE reçue d'Air France pour 1 570 k€. Le reliquat perçu correspondant à l'accord ACOSS sert pour partie au financement de la petite enfance (crèches), soit un total reçu d'Air France de 471 k€ (contre 531 k€ en 2014).

Le montant de la facturation des crèches pour l'exercice 2015 s'est élevé à 1 013 k€. Le CCE Air France a aussi perçu des CAF des remboursements en fonction du taux de remplissage des crèches (183 k€). Le montant de la subvention 2015 de l'activité Petite Enfance est donc de -359 k€.

Le CCE Air France a pris la décision de réduire les places en crèches avec date d'effet au 01/09/2014 sur les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017. Le nombre de berceaux était de 80 au 31/12/2014 contre 61 berceaux au 31/12/2015. Pour ceux qui étaient là, vous comprendrez l'intervention que j'ai faite par rapport à la petite enfance sur les Petits avions.

- ♦ L'activité Vacances Familles Tourisme Négocié et Tourisme Stocké : cette activité n'est pas subventionnée par le CCEAF. Le nombre de Journées Vacances sur cette activité est de 58 849 sur 2015 contre 71 811 sur 2014. Nous réalisons sur cette activité une perte expliquée par la différence des cours de devises entre la facturation des ventes à l'agent Air France et le cours des devises lors de la saisie des factures d'achats des fournisseurs. Cette perte a été de 29 k€ en 2015 contre un produit de 128 k€ en 2014.

Cela me rappelle certains débats au niveau de l'entreprise sur les différences de taux de change. Lorsqu'un agent passe commande au niveau du CCE, il n'est pas débité immédiatement. Au moment où il est débité, le cours souvent sur l'étranger a changé.

- ♦ L'activité Vacances Familles Subventionnées Hors Propriétés CCEAF : augmentation de la subvention de +125 k€ passant de 882 k€ à 1 007 k€. Le nombre de Journées Vacances sur cette activité est passé de 73 807 à 73 497, donc une variation très faible. Le taux de subvention de base sur les locations est de 15 % et sur la demi-pension/pension complète de 10%.

- ♦ L'activité Vacances Familles subventionnée Propriétés en activité CCEAF : baisse de la subvention de 79 k€ (hors dotations aux amortissements et provisions) correspondant à une augmentation des tarifs réduits de 25 k€, une baisse des coûts de maintenance et petits équipements de 54 k€, une baisse du poste énergie de 56 k€ et une augmentation de la masse salariale VF (hors support métiers) de +23 k€ suite au passage notamment des contrats CDII en contrats CDI. Le nombre de Journées Vacances en 2015 est de 122 985 contre 122 889 en 2014.

♦ Baisse de la subvention sur l'activité VF Subventionnée Propriété CCEAF sans activité de -399 k€ (hors dotations aux amortissements et provisions) correspondant à la cession du centre de Guidel et d'Arbonnes et la baisse des coûts fixes du centre de Lassy, puisque c'est fermé, à part l'ASAF qui l'utilise encore.

♦ L'activité Vacances Jeunes : augmentation de la subvention de 1 159 k€. La subvention passe de 3 456 k€ en 2014 à 4 615 k€ en 2015 (hors dotations aux amortissements et provisions) correspondant à une augmentation des tarifs réduits de +83 k€, une augmentation de la subvention de base CCEAF VJ de 1 142 k€ suite à l'augmentation des JV et une augmentation de la subvention de base CCEAF de 5 % sur la période de l'été, une augmentation de la masse salariale (hors support métiers) de 66 k€ (car plus de saisonniers). Le nombre de JV est passé entre 2014 à 2015 de 73 986 à 76 680. Le taux de subventionnement moyen est de 57,47 % sur l'exercice 2015 (hors coût des dotations aux amortissements et hors coût des services métiers travaillant pour cette activité) contre 52,57 % en 2014.

♦ La subvention sur les SCI est stable : 181 k€.

♦ Baisse des Autres Centres de -10 k€ expliquée par la cession de l'étang de Gouvieux et des baisses des coûts sur les autres centres.

Pour réaliser l'ensemble de ces séjours, le CCE Air France a besoin de supports dits « Métiers » (Service Vacances Jeunes, Service Vacances Familles, et Service Patrimoine) et des supports dits « Centraux » (Service Financier, Service Ressources Humaines, Service Assurances Achats, Service DSI, Service Communication et Courriers).

♦ Les services Supports Métiers : le coût de ces services s'élève pour 2015 à 3 174 k€ contre 3 127 k€ en 2014, soit une augmentation de 47 k€, soit 1,5 %. La masse salariale représente un taux de 96 % des coûts sur 2015.

♦ Les services Supports Centraux : le coût de ces services s'élève à 4 018 k€ en 2015 contre 4 543 k€ en 2014, soit une baisse de -525 k€. La masse salariale représente 68 % des coûts des services supports (identique au taux de 2014).

Soit une :

- Baisse de l'arbre de Noël/mercredis éducatifs/petite enfance de -537 k€,
- Augmentation de la subvention VF/VJ de 1 112 k€,
- Baisse des frais généraux sur le support central et métiers de -357 k€,
- Baisse des coûts VF sur les centres non exploités de -208 k€,
- Baisse des coûts des Autres Centres de -10 k€,
- Baisse de la masse salariale de -221 k€.

Et une baisse sur l'activité DETOURS et VFNS de +157 k€.

Soit une baisse des coûts de -64 k€.

Le total de la variation sur le résultat d'exploitation de l'activité ASC (hors subventions reçues et activités décentralisées) entre 2014 et 2015 est en diminution de 64 k€.

En intégrant la baisse des subventions reçues et versées, le CCE Air France a une variation de son résultat d'exploitation ASC (hors dotations aux amortissements/provisions et hors éléments non récurrents) entre 2014 et 2015 de -510 k€, plus 64 k€, soit +446 k€.

Soit un résultat d'exploitation (hors dotations aux amortissements et éléments non récurrents) en 2015 de +2 304 k€ contre un résultat d'exploitation (hors dotations aux amortissements) de 2 750 k€ en 2014.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 1 934 k€ en 2015 contre 2 595 k€ en 2014.

Soit un résultat d'exploitation ASC fin 2015 de +369 k€ contre +155 k€ fin 2014, soit une amélioration de 214 k€.

Résultat financier : variation de +2 250 k€

La baisse du résultat financier se décompose principalement de la manière suivante :

- Amélioration des opérations de change : +40 k€,
- Baisse des intérêts sur la fiducie de : +265 k€,
- Baisse des intérêts du prêt de Saint-Malo de : +56 k€,
- Baisse des provisions sur titres de participation (SCI) de : +111 k€,
- Le résultat de la fiducie à fin 2014 fait apparaître un bénéfice de 1 150 k€ contre une perte financière en 2014 de 627 k€ portée en charges financières, soit amélioration de 1 777 k€.

Les frais financiers sont supportés à 100 % par l'activité ASC.

Résultat exceptionnel : variation de -7 499 k€

Le résultat exceptionnel pour l'exercice 2015 s'élève à -514 k€ et est principalement composé des éléments suivants :

- Les charges et produits sur exercices antérieurs de -20 k€ (ce montant était de -253 k€ en 2014) ;
- La plus-value de cession hors contrat de fiducie de +290 k€ (plus-value sur l'étang de Gouvieux de +117 k€, sur Theneuille de 260 k€, une moins-value sur les biens mobiliers sur Arbonnes de -38 k€ et une moins-value sur la liquidation de la SCI Cogolin de -50 k€) ;
- Dotations sur les biens repris dans le cadre de la fiducie et non utilisés de -349 k€ ;
- Indemnités de départ chargées pour -414 k€ ;
- Aide à la création d'entreprise/formations/CSP PDV pour -182 k€ ;
- Reprise de provisions pour +125 k€ correspondant à une reprise de provisions sur le CSP ;
- Dotations pour provisions autres pour -154 k€ correspondant à une provision supplémentaire sur dossier prud'hommes de +10 k€, une reprise de provisions les comptes fournisseurs de 78 k€ et une reprise de provisions sur les *time shares* de Radstadt de 85 k€ et la provision sur l'avance sur l'accord à venir des restaurants entre le CCE et les CE pour 310 k€.
- Produits sur charges exceptionnels pour +190 k€.

Le résultat exceptionnel était sur l'exercice 2014 de +6 984 k€.

Le résultat net des ASC est à fin décembre 2015 de +587 k€ contre +5 069 k€ en 2014

Je vous montre un graphique qui vous explique le budget tel qu'il avait été prévu par le TGI de Bobigny et tel qu'il s'est finalement réalisé à fin 2015.

Nous voyons que le résultat d'exploitation budgété par le TGI fin 2013 avait été prévu à hauteur de 87 k€. Nous avons terminé l'année 2015 avec +370 k€.

Nous avons anticipé la baisse de la subvention d'Air France à hauteur de 692 k€.

Il y a un énorme poste en dépenses supplémentaires, mais nous l'assumons totalement, à hauteur de 659 k€ pour le nombre de dossiers de vacances jeunes acceptés. C'est la conséquence de la mise en place du site de VJ. Les salariés ont répondu très positivement à la digitalisation. Beaucoup plus de dossiers ont été faits. Nous avons fait le choix d'accorder plus de départs que prévu, sachant que cela passait en termes de budget, ce qui est confirmé puisque nous sommes passés de +87 k€ à +370 k€ en termes de résultat.

L'année 2015 suit parfaitement et en mieux ce qui avait été décidé par le TGI de Bobigny.

COMPTES ANNUELS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (0,2 %)

Bilan du 0,2 %

Créances (bilan actif circulant)

Le montant du poste créances sur l'activité 0,2 % en valeur brute s'établit à 853 k€ au 31/12/2015 contre 522 k€ au 31/12/2014. Cette augmentation est expliquée par le non-paiement de certains comités d'établissement Air France.

Le comité d'établissement Industriel n'a pas payé le 0,2 % depuis le 01/07/2014, soit un total de 404 837 €. Le CE Fret n'a pas payé depuis le 01/06/2015, soit un total de 17 732 € et le CE OA pour un total de 367 543 €, sachant que CE OA a fait un courrier en ce sens en dénonçant l'accord du 0,2 % dans la forme qui va bien.

Trésorerie

La trésorerie au 31/12/2015 est de 1 044 k€ contre 820 k€ au 31/12/2014, soit une amélioration de 224 k€ expliquée notamment par la baisse des coûts imputés sur le budget de fonctionnement. Cependant, à défaut de paiement de certains comités d'établissement Air France, le montant de la trésorerie diminue rapidement et s'élève au 30/04/2016 à 746 k€.

Dettes

Le poste des dettes reste stable entre 2014 et 2015.

Compte de résultat du budget de fonctionnement

La subvention perçue par les comités d'établissement est de 1 720 k€ en 2015 contre 1 792 k€ en 2014, soit une légère baisse de 72 k€. Le CCE Air France est en comptabilité d'engagement, ce montant correspond donc au montant à verser par les CE au titre de l'année et non réellement versé par les comités d'établissement en 2015 (trésorerie).

Pour réaliser ses travaux, le 0,2 % a besoin :

- ♦ Frais de personnel pour un total de 675 k€, sur lequel il convient de rajouter les taxes sur salaires pour 49 k€. Ce total de 724 k€ correspondant à 4 personnes à 100 % sur l'activité (secrétariat des élus, service Économique) et un prorata sur les services dits « supports centraux » (Finance, Contrôle de gestion, RH, Assurances, Informatique et Communication) de 6 personnes.

Les Frais de personnel ont augmenté entre 2014 et 2015 suite au paiement d'heures de compensation et congés payés non pris suite aux transferts de deux personnes du CCE vers les comités d'établissement Air France. La masse salariale sans le paiement de ces indemnités est de 614 k€ contre 601 k€ en 2015. La différence entre 2014 et 2015 correspond à une personne transférée sur le 0,2 % en avril 2014, soit un impact de 9 mois sur 2014 et 12 mois sur 2015.

- ♦ Les honoraires s'élèvent à 272 k€ et correspondent aux honoraires des commissaires aux comptes pour 149 k€, des auditeurs du tribunal et de l'administrateur pour 70 k€, des sténographes pour 37 k€ et des avocats divers pour 16 k€.

- ♦ Les frais postaux et internet correspondent aux factures du fournisseur Émissaires pour les frais postaux liés au magazine « Panorama ».

- ♦ Dotations et provisions exploitation : le CCE Air France a pris la décision de provisionner à 100 % la créance sur le CE Industriel puisque la créance a plus d'un an, soit 118 k€.

- ♦ Charges exceptionnelles : cette charge correspond à une dotation aux provisions pour le litige entre le CEOA et CCEAF concernant le taux de reversement du 0,2 % au profit du CCEAF. Le CE OA a pris la décision unilatérale de ne plus payer sa dette du 0,2 % vis-à-vis du CCEAF jusqu'à concurrence de 596 k€. Le CCE Air France a donc pris la décision de provisionner ce montant en provisions pour risques.

L'état de la dette du CCE diminue année après année. Nous remboursons au fur et à mesure l'ensemble des emprunts faits au cours de ces dernières années. Une grande partie est déjà soldée. Il y a tout ce qui a trait au plan de continuation et surtout à l'hypothèque de Saint-Malo. Nous avons aujourd'hui sur une dette de -7 469 660 € à fin décembre 2015.

Évènements post-clôture

Le CCE Air France a arrêté sur l'exercice 2015 le contrat de fiducie et a repris dans ses livres les biens.

Le CCE Air France continue son programme de cessions sur lesdits biens et deux biens ont été vendus sur l'exercice 2016, à savoir : Salle-sur-mer pour 460 k€ et le bâtiment de Latitude pour 1 500 k€. Les fonds reçus de ces biens sont bloqués à la Caisse de Dépôts et Consignations en vue du remboursement des dividendes à venir sur le plan de continuation. Je répète que le CCE ne peut pas se servir du produit de ces ventes pour son activité propre. Cela ne sert qu'à rembourser les créanciers.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai fait le tour. Pardonnez-moi pour ma longueur. J'espère ne pas avoir été trop rébarbatif.

M. MIE, Président.- Le risque que vous ne craigniez ne s'est pas réalisé, c'est donc que les choses ont été parfaites. Je vous en remercie.

Je pense que nous allons passer au rapport de la Commission de Contrôle Financier, puis au rapport des commissaires aux comptes avant le temps de débats.

- *Rapport de la Commission Centrale Contrôle Financier*

Monsieur RIVET donne lecture du rapport de la Commission Centrale Contrôle Financier du 15 juin 2016 :

INTRODUCTION

Selon les dispositions de la loi dite "Loi Rebsamen", la présentation des comptes à la session du CCE pour avis doit faire l'objet d'une session dédiée.

La présentation "classique" du bilan et du compte de résultat doit s'accompagner d'un rapport d'activité qui doit permettre à tous les salariés de l'entreprise de prendre connaissance de la manière dont sont utilisés les moyens du CCE. Il appartient ensuite au CCE de porter ce rapport à la connaissance de l'ensemble des salariés.

C'est dans ce cadre que la commission a mené ses travaux.

Il est à noter qu'à la date de la commission, les commissaires aux comptes n'avaient pas rendu leur rapport. La commission n'en a donc pas eu connaissance.

Les commissaires ont noté la qualité des documents présentés. Toutefois, le rapport d'activité est encore perfectible, en ce qui concerne la manière dont il doit rendre compte aux salariés d'Air France de la gestion des Activités Sociales et Culturelles par le CCE (il est assez difficile à comprendre pour les non-initiés).

Il conviendrait de prévoir une réunion de travail pour définir des "slides" à communiquer aux salariés Air France afin de faciliter la lecture et la compréhension des chiffres.

La commission remercie les deux membres du Bureau du CE EA de leur participation à la commission, notamment pour leurs retours d'expérience et leurs suggestions.

La commission regrette que l'ensemble des syndicats du Personnel au sol ne participe pas à ses travaux. Ceci est peut-être dû au fait que le temps passé en commission (près d'une journée) doit être pris sur les heures de délégation.

PRESENTATION

1. Présentation des comptes 2015 et du rapport de gestion

Bilan ASC

Nous nous limitons ici aux principaux éléments du bilan, le détail des montants étant présenté dans les documents fournis.

- Au niveau de l'exercice, le montant des immobilisations se monte à 28,824 M€, en baisse de 1,149 M€. L'essentiel des immobilisations est constitué par :

- les aménagements des centres
- la mise en place de matériels et nouveaux systèmes informatiques
- l'augmentation de la garantie sur les activités tourisme
- une garantie EDF
- le résultat de la Fiducie jusqu'à sa liquidation et la reprise d'amortissement sur les propriétés cédées de THENEUILLE, de l'étang de GOUVIEUX et du matériel du centre d'ARBONNE
- La cession d'une SCI et la prise de parts dans une autre (time share)

- Le montant des créances s'établit à 4,664 M€, en baisse de 1,076 Me. Cette baisse est due notamment à :

- une baisse des créances clients
- une baisse des provisions pour créances dues aux clients douteux
- baisse des autres créances (cotisations sociales du PDV, créances AF)

- Trésorerie et emprunts :

La trésorerie nette au 31/12/2015 s'établit à 3,254 M€, compte tenu notamment du remboursement de la Fiducie au 15/04/2015 pour un montant de 1,489 M€. Le montant du poste emprunts s'établit à 10,724 M€, en baisse de 617 k€.

- Dette :

Le montant de la dette s'élève à 3,817 ME au 31/12/2015, en baisse de 1,380 M€.

Un certain nombre d'éléments sont à préciser dans ce cadre :

Le CCE a effectué en août 2015 deux avances de trésorerie sur la restauration, une avance de 191,7 k€ en faveur du CE APAX M€ LC pour le compte du CE DGI, et une avance de 119 k€ en faveur du CE Cargo pour le compte du CE APAX M€ LC.

L'accord n'étant pas encore signé à la date d'arrêtés des comptes 2015, le CCE a pris la décision de provisionner ces montants car il persiste un risque de non-remboursement en cas d'échec des négociations.

Résultat d'exploitation ASC

Ce résultat a été impacté par:

- une baisse des subventions Air France de 1,471 M€
- une baisse des subventions du CCE vers les CE de 711 k€
- une baisse de 111 k€ de la subvention restaurant versée par le CCE ("part miroir")
- une baisse des activités décentralisées de 24 k€
- une baisse de la subvention ASAF de 87 k€

Le montant total de la subvention ASC du CCE a été de 18,440 M€, en baisse de 510 k€. Les montants respectifs nets pour les principales activités centralisées sont de :

- 473 k€ pour l'Arbre de Noël (pas de spectacle en 2015)
- 359 k€ pour la Petite Enfance
- 1 M€ pour l'activité "vacances familles subventionnées hors propriétés CCE", soit une augmentation de la subvention de 125 k€. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation de 5% de la subvention de base pour la période d'été 2015
- 2,014 M€ pour l'activité "vacances familles subventionnées propriétés CCE", soit une baisse de 79 M€, malgré une augmentation des tarifs réduits de 25 k€. À noter que la "subvention" (dépenses-recettes) pour l'Oyack s'élève à 180 k€ en 2015.
- 4,615 M€ pour l'activité "vacances jeunes", soit une augmentation de la subvention de 1,159 M€. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation de 5% de la subvention de base pour la période d'été 2015, ainsi qu'à une augmentation du nombre de séjours liée au lancement du site Internet.

Au global, la baisse totale des coûts, y compris support central et métiers, s'élève à 64 k€.

Le résultat d'exploitation 2016 est de 369 k€, en hausse de 214 k€, alors que le résultat net ressort à 587 k€.

0,2 %

Le montant des créances, dû essentiellement à l'arrêt par certains CE du reversement de leur part du

0,2 %, s'élève à 853 k€ au 31/12/2015.

Grâce à une baisse des coûts, la trésorerie à 1,044 k€ au 31/12/2015, en hausse de 224 k€.

Enfin, la dette reste stable entre 2014 et 2015.

2. Présentation du budget 2016

Les données concernant le budget 2016 sont arrêtées au 2/5/2016.

Le résultat d'exploitation prévisionnel ASC est de -670.356 €, pour un résultat net estimé à -245 317 €.

Le résultat d'exploitation déposé au Tribunal de Grande Instance de Bobigny lors de l'établissement du plan de continuation en décembre 2013 était de : 234 774 €, soit une différence négative de 905 130 €.

Cette prévision tient compte de l'inversion des flux de la part du CE DGI, mais pas de la part du CE Cargo, et tient compte également d'une cession de LASSY.

La baisse de subvention Air France de 2015 à 2016 est estimée à 1 441 k€ (déduction de l'effet miroir restaurant, soit une baisse de 1 857 k€ du 3,054504 % et baisse de l'effet miroir restaurant 0,425 % de -416 k€).

Le CCE avait prévu une partie de la baisse sur son budget 2016 pour 691 k€, mais la baisse du plan Perform 2020 n'avait pas été prévue sur les budgets déposés au TGI en 2013. Ainsi, l'impact du PDV 2016 n'est pas estimé sur le plan déposé au TGI de Bobigny. Le CCE a revu le budget 2016 en tenant compte du PDV 2016 d'Air France, et l'impact sur 2016 serait de 750 k€ de baisse de subvention (net de l'effet miroir restaurant).

3. Plan de continuation du Tribunal

Par jugement du TGI de Bobigny le 23 avril 2013, l'ensemble des dettes a été consolidée pour un montant total de 11 788 k€ (dont emprunt hypothécaire de St Malo de 6 061 k€, intérêts à échoir inclus).

Le dividende versé s'est élevé à 1 064 k€ pour les années 2014 et 2015 (tableau) (dont 500 k€ de super-privilèges AGS remboursables sur 24 mois).

À ce jour, 5 % de la dette a été versé, le montant augmentant chaque année (tableau).

Il y a donc un risque certain, les difficultés croissant, et au vu des résultats prévisionnels, que la dette ne puisse plus être honorée, ce risque étant apprécié par des experts près le Tribunal.

PRECISIONS ET OUESTIONS/REPONSES

Concernant les ASC :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les travaux d'améliorations dans les villages, le 1% patronal, l'augmentation du dépôt de garantie tourisme UNAT.

Comment sont gérées les créances "clients douteux" ?

- ⇒ Pour les clients douteux, on relance pendant 6 mois. Il est difficile d'aller au-delà des relances, car il y a un impact social. Le fait qu'on puisse payer comptant après le départ augmente les risques d'impayés. On pourrait également fixer un plafond sur l'en-cours pour les paiements en plusieurs fois. La politique de recouvrement demanderait une action du Bureau.

Comment fonctionne le versement de la subvention Air France ?

- ⇒ Pour le CCE, Air France fait une projection sur l'année N et divise par 12 (paiement le 8 du mois). La régularisation se fait le 15 janvier de l'année N+1.
- ⇒ Pour les CE ayant fait l'inversion des flux, le calcul est fait sur le réalisé du mois M et payé le 15 du mois M+1. Cela peut représenter, après reversement, environ 2 mois de décalage de trésorerie pour le CCE.

Les subventions reçues ASC sont également reçues pour les personnels du CCE, des CE (sauf EA), et de l'ASAF. Dans ces deux derniers cas, il s'agit de déclaratif.

Le Plan de continuation du Tribunal est une dette sans intérêt. Les dividendes sont croissants au fil des années. Ils sont payés sur un compte bloqué de la Caisse des Dépôts. Le produit de la vente des propriétés qui étaient dans la Fiducie (ex : LASSY) est versé sur ce compte. A défaut de fonds à la CDC, la dette devrait être payée par la trésorerie du CCE.

Le choix de la nouvelle SCI a-t-il été soumis à la commission des marchés ?

⇒ Le choix a été entériné par la session du CCE le 3 décembre 2014.

À quoi est utilisée la subvention versée à l'ASAF ?

⇒ L'ASAF est maître de son budget, le CCE n'intervenant pas dans sa gestion.

Est-ce que le montant des bourses syndicales est pris sur le budget du 0,2 % ou sur les ASC ?

⇒ Il est maintenant illégal de payer les bourses syndicales sur le budget ASC. Certains commissaires aux comptes disent qu'il est également illégal de les payer sur le budget 0,2 %. [Les commissaires aux comptes du CCE ont validé la non-possibilité de payer ces sommes, que ce soit sur les budgets 0,2 % ou ABC].

À quels syndicats et pour quels montants ont été payées des bourses syndicales en 2015 ?

⇒ La bourse syndicale de 2015 n'a pas été payée, il s'agit d'une provision. Nous avons reçu une demande d'un syndicat sans facture, ni montant, donc impossible à prendre en charge.

Est-ce que le Bureau anticipe les baisses de ressources, comme celle entraînée par les PDV 2015, puis 2016 ?

⇒ Le service financier du CCE a estimé la baisse de subvention ASC sur 2016 et sur 2017. Ce point est à valider entre le Bureau du CCE, les Secrétaires de CE, et la session du CCE. Il serait intéressant d'avoir une estimation de la baisse de la masse salariale d'Air France sur les exercices 2016 + 2017 suite à la mise en place du plan Perform 2020 et du PDV 2016, afin de vérifier le montant de la baisse de subvention.

Quelles sont les prestations versées aux retraités par rapport à celles des actifs ?

⇒ Ce sont les mêmes.

Quelle est la définition d'un retraité au sens du CCE ?

⇒ Ce sont les mêmes conditions que celles retenues pour être considéré retraité par l'entreprise. À savoir, être administrativement mis en retraite et avoir sa carte de retraité.

Est-il prévu de revoir les processus de l'Arbre de Noël ?

⇒ En 2016, le spectacle sera rétabli.

Quelle est la répartition des coûts de supports ?

⇒ ½ support Vacances Jeunes/Vacances Familles sur patrimoine, 34 Support central, 36 villages.

Concernant le 0,2 % :

Les CE DGI et Cargo ont une créance (le CE DGI ne paie plus depuis juillet 2014 et le CE Cargo depuis juin 2015). Il y a un litige avec le CE EA. Ces situations ne peuvent se prolonger.

Litige EA :

Pour sa part, le CE EA a notifié par LRAR un an à l'avance son intention de ne plus payer le 0,2 %, à 595.715 €, en raison du fait que son taux de réversion avait été maintenu à 36 %, alors que d'autres CE avaient unilatéralement baissé leur propre taux (NB : avant que certains CE décident de ne plus rien reverser).

EA propose une réflexion sur la base d'un « talon » unique à payer pour chaque CE (autour de ce qu'il reste). Il faut un taux unique pour tout le monde.

- Chaque CE doit avoir un minimum
- Sur ce qui reste, chaque CE doit verser un pourcentage pour tout le fonctionnement normal du CCE
- En cas de dépense exceptionnelle, les CE contribuent
- Aucun CE ne peut refuser de payer

CONCLUSION

Sur le 0,2 % :

Concernant le 0,2 %, la commission a noté que certains CE avaient cessé de payer leur contribution :

- le CE Del depuis juillet 2014
- le CE Cargo depuis juin 2015
- le CE EA, à concurrence de 595.715 €, pour les raisons évoquées ci-dessus

La trésorerie du 0,2 % du CCE n'est toutefois pas en risque pour 2016, mais diminue fortement.

La commission note que certains CE utilisent pour le 0,2 % des moyens trop importants au regard de leur effectif.

La commission rappelle que la contribution des CE au 0,2 % est légalement obligatoire, et appuie la proposition du CE EA d'une concertation entre tous les CE sur un taux unique de reversement, ce qui permettrait un montant de reversement proportionnel à la masse salariale de chaque CE.

Sur les comptes 2015 ASC :

La commission note que deux décisions de gestion particulièrement importantes ont été prises par le Bureau en février et mars 2015 :

- augmentation de la subvention de base des séjours "Vacances Familles subventionnées" et Vacances Jeunes pour la période été 2015, ayant entraîné un surcroît de dépenses de 1,2 M€.
- le rachat du solde de l'emprunt Fiducie sur la trésorerie du CCE pour un montant de 1,49 Me.

Par ailleurs, la commission a noté les avances de trésorerie sur la restauration faites au CE APAX LC/MC, au bénéfice ou pour le compte d'autres CE, en août 2015, pour un montant total de 311 k€.

Il n'appartient pas à la commission d'apprécier le bien-fondé des décisions ci-dessus, mais la commission estime que ces décisions ne relèvent pas de la gestion courante et auraient dû a minima faire l'objet d'une information préalable aux élus de la Session.

Enfin, la commission a noté l'impact très négatif de l'emprunt hypothécaire gagé sur la propriété de Saint-Malo, qui a un poids important (plus de la moitié) sur le plan de continuation du Tribunal (donc, de ce fait, non renégociable), mais aussi un gros impact sur le compte de résultat, en raison du montant des intérêts remboursés chaque année (214 k€ en 2015).

Sur le budget prévisionnel 2016 :

Concernant le budget prévisionnel 2016, la commission note l'incertitude qui résulte des éléments suivants :

- l'inversion des flux" (ou plus exactement le retrait de délégation au CCE de la gestion de la subvention) votée par le CE DGI et plus récemment par le CE Cargo pourra entraîner des décalages de trésorerie importants et par définition difficiles à anticiper. À titre d'exemple, il y a une inquiétude concernant le mois de décembre, qui est un mois de salaire double pour le CCE, mais aussi pour les CE.
- la baisse de la subvention Air France de 2017, liée au PDV 2016, qui n'avait pas été anticipée dans le plan de continuation de l'activité du Tribunal en 2013.
- les aléas liés à la signature ou non d'un accord de péréquation de la gestion des restaurants et à un accord sur la gestion des ASC dans les CE. Il n'y a donc pas à ce stade de provision pour restructuration des CE

La commission s'inquiète du résultat d'exploitation prévisible pour 2016, qui pourrait entraîner une alerte du Tribunal sur la poursuite de l'exécution du plan de continuation, même celui-ci n'est pas en risque pour l'année 2016.

RECOMMANDATIONS

Les discussions ont permis de mettre en évidence un certain nombre de pistes d'amélioration sur la gestion des ASC, résumées dans les recommandations ci-dessous.

Ces recommandations s'adressent au « CCE » au sens large, c'est-à-dire que certaines d'entre elles peuvent appeler, au-delà du Bureau actuel, une réflexion avec l'ensemble des CE et des organisations syndicales.

Ces recommandations justifieraient une redéfinition de la gouvernance du « CCE » au sens large.

La commission recommande que :

1. Le CCE mette en place dans les plus brefs délais la Commission des Marchés, obligatoire pour les contrats supérieurs à 30.000 €. Elle rappelle que la présentation du rapport d'activité de la Commission des Marchés est obligatoire lors de la présentation des comptes.
2. Le CCE dénonce progressivement "les contrats d'usage" (de gré à gré et d'un montant variable selon les années) en les remplaçant par des contrats résultant d'appels d'offres et soumis à la Commission des Marchés.
3. Le CCE définisse précisément les prestations auxquelles peuvent bénéficier les retraités et leurs ayants droit, la première étape étant de préciser qui est retraité au sens du CCE, et qui est ayant droit d'un retraité.
4. Le CCE mette en place des dispositifs permettant de diminuer les créances liées aux clients "douteux".
5. Le CCE puisse disposer des informations sur l'utilisation par l'ASAF de la subvention versée par le CCE, au regard de son montant élevé (1,3 M€ en 2015), et procède à une diminution de cette subvention.
6. Le CCE travaille à une refonte des prestations "Arbre de Noël", eu égard au déséquilibre entre le coût de ces prestations et la valeur d'usage de la prestation reçue par le salarié.
7. Le CCE examine le bien-fondé de la prestation "Petite Enfance", au regard de son coût, subventions et allocations déduites (349 k€ en 2015) et du peu de salariés à qui elle bénéficie (60 berceaux fin 2015).
8. Le CCE entame une refonte des subventions vacances familles et vacances jeunes, de manière à ce que les taux de subventions soient réellement liés à l'ensemble des revenus et à la taille du foyer fiscal, éventuellement différenciés entre actifs, retraités, ayants-droit, et surtout invités.
9. La Direction d'Air France donne, à partir de la GPEC de l'année N, une estimation de la subvention de l'année N + 1, afin de permettre au CCE d'établir son budget de manière plus proche de la réalité.

M. MIE, Président.- Merci beaucoup M. RIVET. Je vous propose, avant de laisser un temps important aux échanges, d'écouter les commissaires aux comptes pour leur rapport.

● *Rapport des commissaires aux comptes*

M. SZNEK.- Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Je vais vous faire la lecture du rapport général sur les comptes 2015 tels que nous les avons établis à la suite des contrôles et des investigations que nous avons faits. Je pense que vous l'avez reçu dans la convocation, donc je

vais vous faire une lecture résumé de ce rapport. Ce rapport concerne l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

« Aux élus du Comité Central d'Entreprise Air France,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Comité Central d'Entreprise Air France, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, sur :

- *le contrôle des comptes annuels du Comité Central d'Entreprise Air France dont le siège est situé Roissy pôle Le Dôme, 6 Rue de La Haye, BP 12691 Tremblay en France 95725 Roissy Charles de Gaulle Cedex, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification de nos appréciations*
- *les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité Central d'Entreprise d'Air France à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé :

- 1. Il est rappelé qu'en date du 31 juillet 2012, il a été procédé à une opération de contrat de prêt (crédit relais utilisable sous forme de prêt) garanti par une fiducie sûreté auprès de deux établissements bancaires : Bred Banque Populaire et BESV (Banque Esperito Santo et de la Venetie) dont les caractéristiques ont été mentionnées dans la note 1 - page 18 de l'annexe des comptes annuels. Ces lignes de crédit ont été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2015.*
- 2. Le Comité Centrale d'Entreprise Air France a, en vertu de l'article 19.3 de la Convention de Fiducie, dénoncé par anticipation la convention de Fiducie du fait de l'apurement total et définitif des Créances Garanties. Le Fiduciaire a restitué, en date du 15 avril 2015, la propriété des actifs Fiduciaires qui n'ont pas été vendus par le mandataire. Le détail des*

biens repris ainsi que l'impact sur les comptes annuels sont indiqués dans la note 8 - page 29 de l'annexe.

3. *Le Comité Central d'Entreprise Air France a été placé en procédure de sauvegarde le 5 février 2013 et en redressement judiciaire à la date du 23 avril 2013, la mission du mandataire désigné le 10 novembre 2010 a donc été transformée en mandat d'administrateur judiciaire à la date du 5 février 2013. Le CCE Air France est sorti de la procédure de redressement judiciaire et a fait objet d'un plan de continuation conformément à la décision du tribunal de grande instance en date du 20 décembre 2013. Ces informations figurent également dans la note 1 - page 18 de l'annexe des comptes annuels.*
4. *L'article L. 2325-43 du Code du Travail fait obligation à l'employeur (Compagnie Air France) de verser au Comité une subvention de fonctionnement d'un montant annuel équivalent à 0.2% de la masse salariale brute. Ce montant s'ajoute à la subvention destinée aux activités sociales et culturelles. Il ne peut y avoir de confusion entre les deux subventions. Les outils de gestion et comptable mis en place par le CCE AIR France permettent le respect de ce principe de séparation des budgets. Les notes 17 et 18 de l'annexe des comptes annuels présentent respectivement les états de synthèse du budget Activité Sociale et Culturelle et les états de synthèse du budget Fonctionnement.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établis par le bureau et dans les documents adressés aux élus sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport d'activité annuel de la commission des marchés prévu à l'article L. 2325-34-4 du code de travail n'est pas joint au rapport d'activité annuel du CCE Air France. »

Ce rapport a été établi le 16 juin 2016 à Paris.

Il y a, cette année, un rapport spécial sur les conventions réglementées, qui a été établi aussi le 16 juin 2016 :

« Aux élus du Comité Central d'Entreprise Air France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre entité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient

d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE LA SESSION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la session, en application des dispositions de l'article L. 2325-51 du code de travail. »

Je voudrais remercier M. DENIGES et son équipe comptable pour l'assistance et l'aide qu'ils nous ont apportées dans le cadre de notre mission.

M. MIE, Président.- Merci beaucoup. Je pense qu'il est temps maintenant de laisser place aux débats, aux interventions, aux questions susceptibles d'être posées. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. TAIBI.- Bonjour à tous. Merci Didier d'avoir lu tout le bilan. Après, je déplore que le DAF ne soit pas là. S'il y a un jour où il doit être là, c'est aujourd'hui. Je déplore qu'on te laisse tout seul à présenter les comptes.

J'ai deux questions :

- Les frais de personnel, entre 2013 et 2015, augmente de 28 % et, entre 2014 et 2015, de 20 %. C'est dû à quoi ?

- Par rapport au rapport de la commission, je vois une augmentation de la subvention de base des séjours vacances familles subventionnés/vacances jeunes pour la période été 2015, donc on s'inscrit en février 2015 (juste avant les élections), qui entraîne un surcroît de dépenses de 1,2 M€. Est-ce juste pour les élections que cela a été fait ? Cela a-t-il été remis ? Est-ce resté ou pas ?

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Sur l'augmentation des frais de personnel, cela concerne le 0,2 %. Ce n'est pas sur les ASC, car, sur les ASC, on est loin de cela. Je l'ai peut-être dit trop rapidement : c'est une personne au service économique qui a été basculée sur le 0,2 %. Je crois que c'était 9 mois en 2014 qui ont été comptabilisés et 12 mois en 2015. Il n'y a pas eu d'augmentation de salaire, je te rassure. Ils aimeraient bien. Moi aussi, j'aimerais bien, mais on ne peut pas le faire.

Sur l'augmentation de 5 % sur la subvention de base, il y a eu effectivement une augmentation de cette subvention. On se posait la question de savoir si, avec la mise en place du nouveau site VJ, cela allait fonctionner. On l'a fait dans le cadre du budget défini sur l'année 2015. Comme c'est passé tranquillement en termes de budget, puisqu'on finit mieux que ce qui était prévu par le tribunal, je crois que le choix a été fait quand même de faire en sorte que plus de subvention aille aux agents d'Air France plutôt que de garder cet argent ou de le mettre sur des augmentations de salaires par exemple ou sur des investissements dans des choses qui allaient moins directement aux salariés d'Air France. On avait cette capacité financière. On l'a utilisée. Après, oui, c'était l'année des élections. Ce que j'en retiens est que cela ne nous a pas grevé notre budget et que les salariés d'Air France ont pu en profiter.

Je voulais simplement répondre sur le rapport de la commission.

Sur la première recommandation, j'avoue bien humblement que la commission des marchés n'a pas fonctionné. Après, on n'a pas eu de gros marché à traiter, mais elle n'a pas fonctionné, c'est vrai.

Sur la deuxième recommandation, j'ai déjà dit à M. RIVET que nous n'avions pas ce genre de contrat d'usage. Tous nos contrats sont à durée limitée d'une année et sont renégociés tous les ans.

Sur la troisième recommandation, cela fait partie des groupes de travail à l'œuvre en ce moment. Ils doivent rendre leurs préconisations lors du séminaire des 6 et 7 juillet.

Sur la quatrième recommandation, c'est dommage qu'on n'ait pas le montant des créances en 2011 et 2012, car on était sur des montants qui n'avaient strictement rien à voir. Il me semble que M. DENIGES a pu récupérer l'équivalent de pas loin de 3 M€ depuis qu'il est arrivé. Aujourd'hui, sur un chiffre d'affaires de 13 M€, nous n'avons que « 112 000 € » de créances. On peut estimer que c'est beaucoup. Maintenant, sur 13 M€, ce n'est pas catastrophique.

Derrière, je rappelle que ce sont des salariés d'Air France la plupart du temps qui sont débiteurs. Doit-on aller au bout du bout ? Je vous assure qu'on fait des démarches. On fait intervenir des huissiers. Après, c'est le tribunal. Cela veut dire qu'on met nos propres salariés d'Air France au tribunal. On essaie de faire en sorte d'en récupérer un maximum. Cela a plutôt bien fonctionné jusqu'à maintenant. Je crois qu'il y aura toujours quelques cas où on n'y arrivera pas. On en a mis au tribunal certains. Après, ce sont des saisies sur salaire, sur la maison, sur tout ce qu'on veut. C'est ce qu'il faut avoir présent à l'esprit par rapport à cette demande. Il faut être très prudent et être surtout pragmatique.

Sur la cinquième recommandation, je vais souvent, avec M. NOIROT, à l'assemblée générale de l'ASAF. On a le résultat de leur année. Tout me semble être très clair. Faut-il que l'ASAF vienne présenter son bilan au niveau du CCE ? Je ne sais pas, ou au moins peut-être à la commission financière. On leur en fera part et je pense qu'ils le feront avec plaisir.

Sur la sixième recommandation, cela fait partie du groupe de travail.

Sur la septième recommandation, là, il faudra une nouvelle décision de la session. Personnellement, cela ne me pose pas de problème, mais il faut être très au fait que cela aura des conséquences. Je rappelle quand même que nous baissons au fur et à mesure le nombre de berceaux. Sur Charles de Gaulle, je disais qu'on était en litige avec un des prestataires, Les Petits Avions et que cela va de toute façon se solder par encore moins de berceaux. Je crois qu'on a prévu de supprimer tous les berceaux sur Toulouse, si ce n'est pas cette année, ce sera l'année prochaine.

Sur la huitième recommandation, cela fait partie aussi du groupe de travail.

Sur la neuvième recommandation, je pense qu'effectivement, ils sont un peu comme nous en termes de budget. C'est toujours un peu compliqué d'avoir une fourchette qui permet à chaque CE et au CCE de pouvoir lui aussi faire une prévision budgétaire sur l'année. Je pense qu'après ce PDV, peut-être que sera un peu plus normé, plus fixe. Je ne sais pas. Pour le coup, cela ne dépend pas de nous.

M. VEUILLEZ.- J'ai quelques remarques et questions dans le désordre.

Comme l'ont fait remarquer les commissaires aux comptes, j'aimerais avoir un bilan de la commission des marchés pour voir sur quels marchés ils ont été consultés, quels ont été les résultats.

Je voulais savoir quand la session avait été informée et avait décidé d'autoriser le CCE à verser 300 000 € en provisions dans le cadre des restaurants au CE APAX.

J'ai vu qu'on avait acheté pour 110 000 € la SCI grande Baie. Je voudrais savoir quand la session a autorisé cet achat.

Après, comme l'a dit M. TAIBI, on n'est pas forcément contre le fait d'augmenter les subventions de 5 % sur vacances familles, mais c'est vrai que le bureau du CCE est là pour exécuter un peu soit la coordination des secrétaires de CE soit la session. Cela pose le problème de gouvernance du CCE. Ce sont des choses qui doivent être abordées dans les réunions qu'on aura les 6 et 7 juillet. Ces problèmes ont déjà eu lieu dans le passé. Malgré nos alertes sur ces problèmes de gouvernance, on n'a pas vu d'amélioration récemment, bien au contraire.

Au niveau du 0,2 %, même s'il y avait des bruits ou des choses comme cela, je pense que, quand de tels montants ne sont pas versés par les comités d'établissement, il aurait dû y avoir des alertes au niveau de la session du CCE. Je ne peux que déplorer que cela n'ait pas été le cas.

Après, on constate, contrairement à ce qui est dit certaines fois, sur la baisse des subventions qui sont versées par la Direction d'Air France, si le CCE en a « subi » 510 k€ en 2015, les CE en ont pris une plus grosse part, puisqu'ils ont eu une baisse de 711 000 €. Dans les discussions en cours, ce n'est pas forcément le CCE qui est le plus mal loti.

Au niveau des subventions, il est indiqué que vacances jeunes avait eu 57,47 % de subvention. Est-ce en incluant les tarifs réduits ou pas ?

Dans le cadre du 0,2 %, j'aimerais avoir le détail des frais de déplacement et des assurances. S'il y a des assurances responsabilité civile, normalement, c'est à la Direction de prendre cela à sa charge.

Dans les frais de postage de Panorama, une partie est-elle imputée aux ASC ou pas ?

Comme l'ont relevé les commissaires aux comptes et malgré nos demandes, il n'a pas été possible de mettre en place des conventions entre les CE et le CCE durant l'année 2015. Autant, on pouvait considérer jusqu'à un certain moment qu'il y avait des conventions par défaut, puisque le CCE recevait des subventions et qu'il existait des fins (?) de règlement intérieur qui pouvaient passer pour des conventions. Aujourd'hui, où il y a deux CE qui ont inversé les flux, les écritures et les définitions de convention entre le CCE et les CE sont de la plus grande urgence.

Dans le compte rendu de la commission financière, je n'ai pas compris l'histoire du 0,2 % qui était payé de façon trop importante par rapport aux effectifs. J'aimerais un éclaircissement de la commission.

Dans le budget 2016, on voit que les subventions Air France vers le CE DGI, il y a une ligne de 10 M€, mais il n'y a pas la même chose pour le CE Fret. Pourquoi ?

Après, je me pose la question de savoir pourquoi on indique qu'en 2015, 36 M€ vont au CCE, dont on retire la subvention restaurant. Pour moi, il devrait y avoir une ligne à 30 M€. Je ne vois pas pourquoi il y a cette ligne subvention restaurant (effet miroir) versée par les CE, car cela a été défini, adopté par tout le monde.

C'était ma première série de questions et remarques.

M. QUINQUENEL.- Mon intervention portera sur quatre points.

Sur l'ASAF, on a pris comme décision dans notre CE soit de laisser la responsabilité des subventions à l'agent quand il en bénéficie directement ; soit, si ce n'est pas le cas, le commissaire aux comptes du CE contrôle également -c'est une obligation dans l'accord de subventionnement de l'entité- les comptes de l'entité qui est subventionnée. Je pense que c'est peut-être même une obligation. On n'a pas le droit de subventionner sans exercer le contrôle.

Au-delà de cela, on exige également chez nous qu'un membre du bureau dans l'entité subventionnée ait une des deux responsabilités : soit de la présidence de cette entité, soit de trésorier pour permettre l'accès aux comptes et la vérification.

La question s'adresse aux commissaires aux comptes : avez-vous contrôlé les comptes de l'ASAF ? Si non, pensez-vous qu'il est de votre périmètre de devoir le contrôler ?

Sur l'augmentation des salaires, je vois qu'il y a une hésitation. Je crois savoir, mais M. DENIGES n'est pas là, mais je lui avais posé la question, qu'une partie de ce qui apparaît être une augmentation de salaires est en fait un choix fait lorsque les gens ont pris des PDV. En fonction de l'option prise, il fallait ensuite rembourser des sommes. Ces sommes ont été portées sur l'exercice 2015 sur les salaires. Ce ne sont pas des salaires forcément payés à des salariés en exercice au CCE. Ce sont des salaires payés qui auraient été payés de façon différée par des options de gens qui sont partis en PDV, qui n'ont pas choisi d'avoir le PDV, mais d'avoir un versement continu. Effectivement, peut-être que les personnes qui sont à la comptabilité le savent.

Sur le 0,2 %, effectivement, on peut s'émouvoir du fait que le 0,2 %, tout le monde n'y participe pas ou que du moins ce qui était au départ, le 17 décembre 2003, signé entre le CCE pour le compte des CE et le CE OA n'ait pas été appliqué. Le fait de passer en créances douteuses me paraît douteux, puisque l'accord existe toujours. C'est bien dans cette vision que le CE OA s'est inscrit, en disant : certains ne paient pas -là c'est un cas un peu à part-, mais d'autres ont décidé de payer moins. Au départ, c'était 36 %. La justice a dit : c'est 36 %, qui représentent les frais du CCE par rapport au 0,2 %, que certains soient revenus à 20 ou 22, c'est un choix de leur part.

Pour autant, nous aurions dû être avisés que les sommes versées étaient trop importantes à l'égard du 0,2 % du CE et cette baisse des taux aurait dû bénéficier à tout le monde. C'est à ce titre que nous avons fait une lettre tout à fait officielle, que j'ai donnée à M. RIVET en commission. Les chiffres sont portés à la connaissance. On a dit également qu'on ne pouvait pas s'inscrire dans un avenir sans 0,2 % et qu'on souhaitait faire un accord dans des termes déjà discutés, à la fois avec le Secrétaire Général du CCE (en tête à tête) et à la fois en commission financière où j'ai rappelé très exactement les termes dans lesquels nous voulions nous inscrire.

Il est hors de question que le CE OA refuse de payer. Il est simplement question de refaire un accord, puisque l'accord WAQUET du 17 décembre 2003 a semble-t-il échappé à la vigilance de certains.

Dernière chose sur ce premier tour de parole, il y a une feuille sur le budget 2016. J'aimerais bien pointer du doigt la difficulté qui se projette. Tout à l'heure, M. FAUVERTE, en présentant les comptes, a dit qu'il était parti de 87 000 €, ce qui avait été imposé par le TGI et qu'on sortait à 370 000 €.

Là, c'est en trompe-l'œil. En fait, ce n'est pas du récurrent. Ce qui est extrait des finances du CCE aujourd'hui représente 2 ou 5 % de la créance. La créance dure 10 ans. 10 ans à 2 %, cela ne fait que 20 %. Forcément, il y a des années où on paie beaucoup plus, en particulier à la fin où il va falloir payer 20 % sur les dernières années, à savoir 10 fois plus que ce qui est dans les comptes aujourd'hui.

50 % de la dette, c'est le prêt de Saint-Malo, qui va peser pendant 10 ans sur les comptes, dont il ne faut pas oublier qu'on paiera 20 % à la fin, 10 fois plus qu'on ne paie aujourd'hui. Or, si on a des difficultés aujourd'hui à aligner les comptes, même s'ils sont un peu supérieurs à ce qui est espéré, déjà ceux de l'année prochaine vont avoir quelques difficultés en passant à 5 %. Je ne vous dis pas à la fin de l'exercice, à savoir dans 7 ans quand cela fera 10 ans.

Méfiance, l'avenir n'est pas rose du tout et ce n'est pas la vision de ces comptes qui doit conduire à prendre des décisions locales, temporelles et sans avenir.

M. BOULVERT.- Très rapidement, car je n'ai sans doute pas la compétence sur les comptes précisément.

En revanche, sur le rapport d'activité, sur l'offre du CCE, une fois de plus, je ne peux que déplorer ce que je considère comme de la mauvaise distribution. À partir du moment où environ 70 % des salariés d'Air France ne bénéficient d'aucune aide venant de l'entreprise pour leurs vacances en famille ou celles de leurs enfants et à partir du moment où le fait de partir en vacances est quand même quelque chose qui concerne la très grande majorité des gens, il ne s'agit plus de solidarité, mais d'un mauvais modèle de distribution.

Nous avons demandé une refonte complète de l'offre pour avoir le meilleur bénéfice pour le plus grand nombre. Or, aujourd'hui, les débats portent essentiellement sur des aspects comptables, sur des constats dans la continuité, à quelques ajustements près, quelques décisions ou événements, mais ce n'est absolument pas cela que nous attendons.

Nous ne pouvons que déplorer le résultat. Nous pouvons déplorer le fait que le budget 2016 soit un budget de continuité en termes d'offres et nous considérons vraiment que ce n'est absolument pas cela que les salariés ont le droit d'attendre de la part de leur CE qui délègue au CCE cette gestion. Nous sommes donc en désaccord avec l'existant.

M. GARBISO.- J'ai plusieurs remarques concernant le rapport de la commission financière.

On doit rassembler les salariés, sans les stigmatiser, pourquoi se focaliser sur l'ASAF, qui est peut-être la seule entité qui fait du lien social entre toutes les directions ? Qu'ils déposent un bilan, c'est normal, comme ils le font tous les ans. Ce n'est pas le montant élevé de 1,3 M€ qui va permettre derrière d'équilibrer les comptes du CCE. On est là pour défendre tous

les salariés. La seule activité qui représente bien, c'est bien l'ASAF, car il n'y a pas de critère d'adhésion ou de participation.

Quand on revient sur la petite enfance, concernant les crèches, certes, c'est élevé, c'est une action mise en place pas pour la totalité des salariés, ce qui est évident, mais pour aider les gens qui sont en horaires décalés et qui ont des difficultés à la garde d'enfants de par leur activité. Je vais juste rappeler au secrétaire du CCE ce qui est dans le contrat de convention. Il serait bon de le respecter. On comprend qu'on puisse baisser le niveau de berceaux. De là à dire qu'on va tout supprimer, cela permettra de sauver le bilan financier du CCE, ce serait une erreur grave. Ce n'est pas ainsi qu'on représente les salariés d'Air France.

Il manque une dixième recommandation de la commission. On la fait au niveau de la CFE-CGC : quid de la restructuration du CCE ? Certes, on a moins de moyens, c'est aussi aux salariés d'Air France qui se réduisent. Il n'empêche que l'entreprise verse toujours à hauteur de chaque salarié une somme. Elle n'a pas changé. Les moyens derrière, il faut se mettre aussi en adéquation. Cela concerne aussi la restructuration du CCE.

M. TAIBI.- Je reviens sur la ligne de l'augmentation de 1,2 M€ sur les subventions. La réponse est que c'était pour accompagner la mise en place du site internet et qu'à cette époque, on avait l'argent pour le faire. On revient, on est en février 2015. En décembre 2015, je n'ai pas d'arbre de Noël. Comment, en février, je peux avoir de l'argent pour augmenter les subventions et qu'à Noël, 10 mois après, on nous explique qu'il n'y a pas d'arbre de Noël, car il n'y a pas d'argent ? L'arbre coûte environ 400 000 €. C'était 800 000 les jouets avec l'événement. Là, c'est 400 000 € que les jouets sans l'événement. J'en déduis que cela coûte 400 000 € un événement. Je ne comprends pas ce choix de dépenser 1,2 M€ tout en sachant que, 10 mois après, on allait priver les enfants d'un événement de Noël.

M. FORTEA.- Je vois que l'ambiance n'a toujours pas changé, qu'on est toujours à regarder dans le rétroviseur pour expliquer le mécontentement d'aujourd'hui. Les comptes 2015 vont au-delà de ce qui était prévu. Ce n'est pas chose facile. On devrait s'en réjouir. Je n'entends pas que du travail a été effectué, notamment avec les salariés du CCE, et qu'on va dans la bonne direction.

Pour autant, la dette va augmenter. En 2016, on n'aura pas les mêmes chiffres et il faut anticiper. On a déjà consommé 6 mois de l'année. La dette va augmenter. Les ASC vont diminuer. Au passage, on a l'inversion des flux au sol qui est là.

Je suis toujours très surpris, lorsque j'entends des personnes glousser ou se réjouir que certains ne paient pas le 0,2 %, comme s'ils étaient contents que le CCE puisse être en difficulté ou traiter des problématiques et pas se concentrer davantage sur un projet ouvert pour tous. Pourtant, c'est ce qui semble être mis en exergue par certains. Drôle de façon de s'y prendre. On est toujours en train de critiquer, mais pour mettre les mains dans le cambouis il n'y a rien.

Depuis 2011, les élus -tous syndicats confondus- ont systématiquement mandaté la CGT pour diriger le bureau. La CGT a toujours pris ses responsabilités malgré les nombreuses difficultés auxquelles elle a été confrontée. Ce n'est pas faute de vous avoir proposé de venir travailler avec nous.

2011, tout le monde pensait que cela allait se casser la gueule. Ensuite, on a quand même proposé à tout le monde d'avoir un bureau pluriel, pas une seule étiquette.

En 2011, tandis que le CCE était au bord du « gouffre » et que personne ne croyait possible son redressement, où personne ne voulait mettre les mains dans le cambouis, la CGT seule aux manettes a su relever le défi : celui de sauver le CCE dans l'intérêt des personnels et de leur famille.

Aujourd'hui, alors que le CCE est sorti du redressement, de nouveaux obstacles apparaissent et tendent à se multiplier. Personne ne peut l'ignorer.

En deux points, la baisse continue des effectifs d'Air France suite aux PDV successifs impacte forcément les subventions pour les activités sociales et culturelles. Celles-ci ne cessent de fondre comme neige au soleil. Cela met en péril forcément les activités centralisées gérées par le CCE : vacances familles, vacances jeunes, petite enfance, arbre de Noël...

La subvention est donc calculée sur la masse salariale. Pour 2016, c'est 1,5 M€ de subvention en moins versés au CCE par Air France.

Intervenant.- Les méchants !

M. FORTEA.- Les méchants ! Personne ne va chercher les méchants avec les dents.

En conséquence, moins il y a de salariés Air France, moins il y a de subvention pour le CCE. Tout le monde l'a compris. Pourtant, les besoins pour faire fonctionner votre CCE restent les mêmes.

Malgré cette situation périlleuse, qui résulte directement de la politique conduite par l'entreprise, la Direction ne prévoit pas de système biseau, qui permette au CCE d'amortir la baisse de la subvention sur une période raisonnable, à discuter. Cela peut être sur 3 ans, comme cela se fait pour les primes des salariés au niveau d'Air France quand ils ont une chute de leur rémunération.

En deux, on a des flux financiers entre le CCE et les CE. Pour le coup, les valeurs de solidarité sont plus qu'en danger, encore faut-il que ce mot ait un sens. Le CCE devrait recevoir la totalité de subvention de la part d'Air France pour son fonctionnement et pour une redistribution équitable au niveau des CE.

Je ne vous apprends rien. On a déjà un CE qui est parti, qui a déjà procédé à l'inversion des flux. C'est loin derrière. On ne va ressasser le passé. Pour autant, aujourd'hui, deux autres CE (Industriel et Cargo)... (*Un intervenant hue*) Je vois que cela continue à glousser, cela se réjouit. On va y arriver !

Ces CE ont décidé de recevoir directement leur subvention sans passer par le CCE côté Direction. À eux deux, ils vont retenir plus de 10 M€ à compter du 1^{er} janvier 2017. De fait, ils ne vont plus participer au principe de solidarité, qui permet le financement des activités centralisées. Par conséquent, les prérogatives actuelles du CCE ne pourront plus être assurées. Il est illusoire de croire qu'en amputant le budget de plus de 10 M€, le CCE puisse continuer à assurer les prestations qu'il propose aux salariés d'Air France, tant actifs que retraités.

Tout laisse à penser que certaines organisations syndicales, via leur secrétaire de CE, ne veulent plus de solidarité entre les personnels du sol. À travers la mutualisation des activités centralisées et sans retour en arrière, ces décisions vont créer de fait des CE riches et des CE pauvres.

Face à l'étranglement financier à venir, la CGT souhaite trouver des solutions dans l'intérêt général. Pour cela, le bureau du CCE CGT a décidé d'agir et de programmer un séminaire sur deux jours. Tous les secrétaires de CE sont invités, les 7 et 8 juillet. Bien évidemment, on compte sur la présence de chacun, car la situation est grave. Dès 2017, le plan de redressement du CCE imposé par le tribunal ne pourra plus être respecté avec les conséquences dramatiques qui en découleront. Il s'agit de trouver des solutions pour pérenniser les activités centralisées.

Avant d'intégrer le bureau du CCE en mars 2015, la CGT avait été très claire et avait annoncé qu'elle ne ferait pas subir un nouveau plan de restructuration aux salariés du CCE, qui avaient déjà été durement touchés il y a trois ans. Aujourd'hui, notre position reste la même.

Si aucune solution sociale, économique viable n'était trouvée, nous ferons le choix de quitter le bureau du CCE. La CGT qui se bat depuis 5 ans aux manettes du CCE ne saurait assumer à elle seule un naufrage collectif dû à un manque de vision solidaire entre les différents CE.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur GARBISO, révisez un peu vos classiques concernant l'ASAF. Il y a bien une cotisation au niveau de l'ASAF. Je dis cela au passage.

M. GARBISO.- Je n'ai pas dit le contraire.

M. BEURAIN.- Je suis assez nouveau dans cette session. Je n'ai pas l'expérience de tout un chacun. Cependant, je trouve qu'on a des outils formidables qui sont proposés aux agents d'Air France qui passent pas la restauration et par le CCE. Cette forme de mutualisation, cette solidarité qui s'exprime, est quand même un atout qui est proposé à l'ensemble des personnels. Je trouve dommage que des intérêts politico-personnels risquent de perturber l'avenir de ces institutions.

Concernant la DGI, on est dans une démarche lancée avec le Secrétaire du CCE pour essayer de trouver des solutions à tous les problèmes qui sont issus du système mis en place. Certains appelleront cela l'histoire. L'histoire n'a pas servi pour l'instant les salariés d'Air France. Il est temps de rénover un peu les institutions qui ont quelque peu dérivé. C'est pour cela qu'un travail de fond est nécessaire et qu'il est en train de s'effectuer.

Concernant la DGI, je ne savais pas que la CGT était au bureau du CE DGI. Pour ma part, en 2017, on n'a pas exprimé l'intention de partir totalement du CCE. Tout cela fait l'objet de discussions assez intenses entre le Secrétaire du CE et M. FAUVERTE. Des groupes de travail ont été constitués. C'est important qu'on puisse se parler et débattre dans une atmosphère apaisée.

Je pense qu'il y a une confiance qui est en train d'être regagnée alors qu'avant, on avait une crise de confiance. Je pense que le Secrétaire du CCE y est pour beaucoup dans la confiance qui est à nouveau instituée.

Pour l'instant, on peut dire que c'est la volonté générale qui doit s'exprimer est le maintien des activités du CCE et le maintien de la restauration collective à Air France. On y est attaché. Après, il va falloir définir les efforts supportés par chacun pour faire perdurer ces institutions.

M. QUINQUENEL.- Après des propos aussi graves tenus par M. FORTEA, qui est parti, j'y reviendrai à la fin, je vais essayer d'aller *crescendo* dans les choses.

Je l'ai toujours dit : je suis pour la mutualisation, mais l'inversion des flux est une chose obligatoire. Après, vous pouvez faire un mandat. Le mandat dans la forme de distribution de la subvention par Air France, dans la différenciation de paiement de la subvention, amène à un fonds de roulement. C'est bien cela qui pose problème. Je n'espère pas, vu la situation, que les gens qui ont fait l'inversion des flux soient dans un esprit de départ. Néanmoins, cette situation amène un problème de fonds de roulement.

Pour l'ASAF, je n'ai pas d'état d'âme. Ce n'est pas moi qui choisis. C'est l'ensemble des personnes qui choisissent. *A priori*, entre vous, vous avez du mal à choisir. Comme on ne sait pas qui choisit quoi, tout le monde défend son pré carré.

J'ai fait un petit calcul juste pour l'ASAF. On cotise à l'ASAF. Il n'y a pas de problème. On a une autre forme de responsabilité. Si on prend le budget qui reste au CCE, si on enlève de ce budget les incontournables et qu'on rapporte l'ASAF au budget disponible (celui qui n'est pas fixe), le budget de l'ASAF est 20 % des ressources du CCE. Je ne veux dire que cela. Après, je n'ai pas de mots politiques pour le dire. Je dis que l'ASAF est 20 % du budget disponible en ASC du CCE. C'est 16 M€ et quelques, vous enlevez tous les frais fixes du CCE (ce qui est incontournable), il vous reste un petit 8 M€. 1,4 sur 8, cela fait 20 %. Je n'ai pas de jugement à porter dessus.

À un moment donné, il faut un accord collectif pour savoir où on met l'argent. Il y avait quatre points importants : la mission du CCE, sa gouvernance, la synergie et le partage.

Sur la petite enfance, on parle de chiffres : je n'en ai pas assez, untel a trop... La petite enfance, je rêve ou je vais demander confirmation au Secrétaire, je lis 360 000 € pour la petite enfance et j'ai entendu 60 lits, 6 000 € par lit. Si on prend le budget du CCE, on peut faire de la petite enfance, on va avoir quelques centaines de lits et c'est fini.

Il ne faut pas raconter n'importe quoi en disant : je n'en ai pas assez, l'autre en a trop. L'histoire, c'est derrière. Vous avez vu le BREXIT. Vous ramenez tout ce qui se passe sur les BFMTV/iTélé au CCE et vous aurez compris dans quelle situation on est. Ce sont les mêmes propos. C'est exactement la même problématique.

Ce n'est pas là faute de M. FAUVERTE. Je vais poser la question tout à l'heure : qui voudrait prendre sa place quand il ne sera pas là ? Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup. J'ai un avantage : je ne suis pas titulaire. Contrairement au 4 novembre 2009, je n'aurais pas un coup de téléphone en me disant qu'il faut venir. J'aimerais bien savoir qui va prendre derrière la place. On peut critiquer, être toujours dans la critique et les dossiers n'avancent pas. Quand on parle des chiffres, essayons d'être raisonnables. Les budgets ne sont pas extensibles.

Effectivement, à la place de M. FAUVERTE, c'est vrai que, vu de loin et pour y avoir été, car il n'y en a pas beaucoup dans la salle ici qui ont été secrétaires du CCE, il y en a peut-être beaucoup qui disent qui veulent l'être, peu ont le courage d'y aller, car c'est un sacré problème, c'est un sacré bateau à gérer, pas tant pour ce qui se passe, par les demandes qui viennent de tout le monde. Tout le monde a une bonne raison : « Tu n'as pas assez distribué », « Tu n'as pas assez d'argent, on en a trop », « L'autre a eu des budgets »... Allez passer trois mois comme moi dedans, je me suis endormi au décollage sur l'ILS !

Soyez constructifs. Faites des propositions et arrêtez de dire : « Je n'en ai pas assez ». Tout le monde n'en a pas assez. Les propositions, il faut les faire, les construire. Il faut faire des budgets. Il faut savoir la mission du CCE : on fait quoi avec un CCE ?

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- C'est toujours aussi animé, on n'est jamais déçu ! Quoi qu'on fasse, année après année, ce n'est jamais assez. Les uns et les autres demandent toujours plus, avec moins, c'est ce qui est un peu difficile.

Je vais répondre à certaines questions que j'ai notées.

Paul, tu es vraiment de mauvaise foi parfois ! Sur la baisse de subvention, lorsque tu dis que les CE en 2015 ont plus baissé que le CCE. Oui, je suis d'accord, c'est vrai, mais tu oublies de parler des années précédentes. C'était une boutade de ta part, je n'en doute pas !

Sur les SCI, non seulement on en a parlé, mais on a voté lors de la session du 3 décembre 2014. Parfois, on pose des questions et on demande des choses, le problème est que les réponses existent, on ne va pas les chercher ou on veut poser la question pour dire quelque chose finalement.

La revente de produits vacances familles avec des bénéficiaires ! J'aimerais bien. Il y a des choses qui sont ouvertes parfois sur les centres à des structures extérieures (CE, mairies, sociétés) mais il n'y a pas de bénéfice particulier.

Sur le Panorama, Olivier n'est pas là, mais il nous aurait dit exactement le pourcentage. Effectivement, une partie est prise sur le 0,2 % et une partie sur les ASC. Il y a une partie économique à l'intérieur et une partie sur les activités.

Sur le remboursement de la dette, il y a un vrai sujet. Le plan de continuation, tel qu'il a été défini par le TGI de Bobigny, est progressif, pour finir, sur la dernière année, avec un remboursement à hauteur de 20 %. Il ne faut pas oublier que le produit des ventes de l'immobilier du CCE est là pour cela et il est mis de côté pour cela.

Très franchement, soit je fais durer le plan pendant 10 ans et, dans 10 ans, je suis à la retraite depuis un petit moment, donc je laisse cela aux suivants en disant : démerdez-vous, c'est votre problème, ce n'est plus le mien. Dans un ou deux ans, je serai ailleurs. Je laisse cela aux suivants et c'est leur problème. Soit, j'essaie de régler le problème avant. J'ai envie de le régler avant. J'ai envie de partir en laissant la place propre. Cela m'intéresserait.

Comme le relevait M. QUINQUENEL, la moitié de cet emprunt est Saint-Malo. On n'y est pas pour grand-chose. Les 6 M€, c'est Saint-Malo. Il reste 5 M€ pour les fournisseurs. Les 5 M€, on les a aujourd'hui. On peut rembourser tous les fournisseurs si on le souhaite. Cela va faire partie des choses à réfléchir, notamment avec le commissaire au suivi du plan.

Dans le plan, la dette aujourd'hui est à un peu plus de 10 M€. Il y a cette hypothèque de Saint-Malo qui fait partie du plan de remboursement et qu'il faudra également rembourser. L'idée est de voir si on ne peut pas sortir cette hypothèque de Saint-Malo du plan de redressement de continuation. Si on peut le sortir, la dette, dans un ou deux ans, on n'en a plus, elle est terminée. Après, si on fait sur 10 ans, cela devient plus compliqué.

Frédéric BOULVERT, ce que tu as dit aujourd'hui, tu l'avais dit il y a un an, je m'en souviens très bien. Ce qui me surprend beaucoup quand même est que vous êtes un des CE pour lesquels je signe le plus de contrats au niveau du CCE. C'est bien, je vous en félicite. Je signe

assez souvent des contrats pour le CE de l'Informatique. Je me dis que vos salariés utilisent bien le CCE. En commission, ils ont été surpris par le nombre de salariés de l'Informatique qui utilisaient le CCE. Si c'était aussi mauvais que cela, je doute fort qu'ils l'utiliseraient.

Sur la crèche, Bernard, je n'ai jamais dit que je voulais supprimer la crèche. J'ai dit que c'est décision qu'il faudrait que la session prenne, ce qu'elle veut faire avec la crèche. On voit bien que les idées des uns ne sont pas celles des autres et qu'il y aura un vrai débat. Il faudra que ce soit une décision collective, que chacun devra assumer, mais ce n'est certainement pas le bureau du CCE qui décidera de la suppression des crèches.

Je vais être un peu en colère par rapport à ta remarque sur la restructuration du CCE. Tu n'étais pas là sur le mandat précédent. C'est vrai. Je répète à nouveau : quand je suis arrivé en 2011, il y avait 268 salariés au CCE. Aujourd'hui, il en reste 155. Il y a eu une baisse du nombre de salariés de 40 %. Imagine si Air France avait fait 40 %. Ils en ont trop fait, mais ils ne sont pas encore allés jusqu'à 40 %.

Je veux bien que le CCE doit se restructurer. Je suis d'accord : il faut qu'il continue à se restructurer. En revanche, il n'est pas question que l'on refasse une saignée du même tonneau. Autant mettre la clé sous la porte de suite et il faut le dire.

La restructuration du CCE se fait tous les jours. Elle continue. La mise en place du nouveau site sur les vacances familles en fait partie. On a déjà anticipé des baisses de poste. Tout cela se fait tout du long, mais si c'est pour nous dire qu'il faut faire 40 ou 50 suppressions de postes au CCE aujourd'hui, très clairement, ce sera non et de toute façon il ne pourrait plus fonctionner.

Derrière chose, Karim, tu n'étais pas là non plus, donc c'est normal que tu n'aies pas la réponse sur l'arbre de Noël 2015. En fait, c'est une décision prise par le TGI de Bobigny, qui nous avait interdit de faire le spectacle de l'arbre de Noël pour 2015. On a été obligé de ne pas le faire, puisque Me BLEROT était attentif à ce sujet. En 2015, nous n'avons pas pu le faire à cause de cette décision.

M. RIVET.- Pour la petite enfance, qu'on ne se m'éprenne pas, la seule question posée lors de la commission est : sachant que le coût qui restait pour le CCE était d'environ 350 000 €, toutes subventions des organismes sociaux déduites, c'est effectivement s'interroger sur l'avenir de cette activité, comment la gérer ? J'ai cru comprendre qu'on avait à nouveau des problèmes avec le prestataire actuel. C'est s'interroger sur comment faire dans le futur.

Sur l'ASAF, je suis désolée, j'ai bien entendu ce qu'a dit M. QUINQUENEL, je souscris totalement, sauf qu'on n'avait même pas les chiffres en commission. Effectivement, quand on subventionne à cette hauteur une association quelle qu'elle soit, on a le droit de savoir quelle est l'utilisation faite de la subvention. C'est valable que ce soit le CCE, un conseil régional ou un conseil municipal.

Encore une fois, lors de la commission, on ne savait pas quel pourcentage représentait la subvention du CCE par rapport à la subvention d'EA et les cotisations des adhérents. Ce n'est pas une attaque contre les sportifs, c'est simplement qu'on veut un peu plus de transparence.

Pour répondre à M. QUINQUENEL sur la problématique du 0,2 %, elle n'est pas reprise dans la conclusion, mais elle est détaillée dans le corps du rapport.

Pour répondre à la question sur le 0,2 % pour la discussion sur les moyens, au cours de la discussion pendant la commission, est apparu le fait que des CE utilisaient des moyens en personnels importants. Un CE utilise trois secrétaires et un autre 1,5. La question se posait de savoir si on pourrait faire des économies parfois. Ce n'était pas polémique.

M. FILAUDEAU, Secrétaire.- Je fais partie des intervenants qui peuvent comprendre les difficultés du CCE et particulièrement du bureau du CCE, puisque j'ai exactement les mêmes au niveau du CE Air France Cargo. Je ne vais pas en rajouter.

Simplement, je vais quand même répondre à certaines interventions qui ont évoqué les décisions du CE Air France Cargo que je représente. J'en ai noté deux : la subvention des versements sur le 0,2 % et la décision d'inverser les flux à partir de mai.

Ces deux décisions répondent à des mesures pour sécuriser notre trésorerie. Sinon, nous aurions été en cessation de paiement. Contrairement au CCE, nous n'avons pas de patrimoine pour financer un éventuel plan d'adaptation.

Par rapport à ces difficultés, j'ai interrogé depuis 2013 le CCE. Je viens de vérifier mes courriers recommandés. En 2013 ou pour l'inversion des flux très récemment, je n'ai jamais eu de de réponse.

Je ne reviendrai pas sur le courrier de 2013 qui demandait déjà une participation sur la vente du patrimoine pour répondre à la proposition du mandataire de l'époque pour financer une adaptation.

Je vais passer directement sur le courrier que j'ai envoyé récemment. Je vais vous le lire, je m'adresse au Secrétaire Général :

« Je vous confirme officiellement la décision de la session du CE Air France Cargo qui m'a mandaté pour demander à Air France le retrait de la délégation de perception au CCE de sa subvention versée au titre des activités sociales et culturelles à compter du 1^{er} mai 2016 en l'absence d'accord sur la restauration entre les 7 CE d'Air France au 15 avril 2016 (cf. réunions de coordination des secrétaires de CE du 15 mars et 5 avril dernier).

Le CE Air France Cargo est en effet compensé à hauteur de 800 k€ par an sur cette activité et le retard dans le versement de la péréquation fragilise sa situation financière. Sa trésorerie deviendrait en effet négative courant juin si rien n'est fait d'ici là pour y remédier.

À cette situation délicate -que j'espère provisoire- s'ajoutent des difficultés plus structurelles subies par le CE Air France Cargo liées à la baisse significative des effectifs d'Air France de son périmètre depuis 2009. »

Ce n'est pas le cas de tous les CE à ce jour

« Or, je ne peux que constater l'absence d'aides financières allouées au CE Air France Cargo, notamment du CCE dans le cadre de la vente de son patrimoine, malgré mes demandes effectuées à de nombreuses reprises depuis 2012. Je vous rappelle ainsi que le CE Air France Cargo s'était inscrit dans les propositions d'aides aux CE en difficulté de l'Administrateur Judiciaire dans le cadre du redressement du CCE en 2013 sans suite à ce jour.

Je vous rappelle également votre engagement sur une aide financière au CE Air France Cargo en mars 2015 qui n'a pas été respecté.

Malgré nos efforts sur les coûts, la situation du CE Air France Cargo a donc continué à se dégrader et le retard dans le versement de la péréquation nous contraint à cette décision.

Comme je l'ai précisé en session, le CE Air France Cargo souhaite continuer à collaborer avec le CCE. Son bureau s'engage à régulariser la situation en fonction des règlements perçus au titre de l'activité sociale restauration dès que possible.

Je suis à votre disposition pour discuter d'un échéancier qui devra prendre en compte ces difficultés financières dans le cadre plus large d'une convention précisant les prestations du CCE, les obligations de chacun et qui intégrerait les aides à la restructuration au CE Air France Cargo qui lui sont indispensables pour continuer à assurer ses missions auprès des salariés d'Air France. »

Je voulais rapporter ces termes. J'avais informé en son temps tous les secrétaires de CE et les élus du CE Air France Cargo. Je pense qu'on devrait pour les CE les plus en difficulté très prochainement convenir d'une convention qui intégrerait les aides. En échange, on ferait un échéancier qui nous permettrait aussi sur une durée -on a évoqué 10 ans tout à l'heure, mais cela pourrait être moins que cela - de rembourser le CCE des sommes qu'on lui doit.

M. SNEK (FICO GESTION).- Je tenais à prendre la parole juste pour un point technique en ma qualité de commissaire aux comptes par rapport à l'ASAF. L'ASAF est une entité autonome par rapport au CCE. On n'a pas en tant que commissaire aux comptes moyen d'action, sauf si le CCE nous le demande dans le cadre de dispositions prévues par notre compagnie des commissaires aux comptes. On pourrait faire une mission particulière d'examen des comptes de l'ASAF si tel est votre souhait. Il y a un commissaire aux comptes à l'ASAF, on n'a pas obtenu pour 2015 son rapport. On va faire en sorte de compléter notre dossier le plus rapidement possible.

M. BEURAIN.- Je vais apporter une précision sur l'inversion des flux du CE DGI. Je rappelle qu'un protocole est signé entre le CE DGI et le CCE pour effectuer des versements au CCE afin d'assurer son financement et son budget. Le protocole a été remis il y a 3 mois maintenant à l'ensemble des élus de la session en session de CCE. L'impact de l'inversion des flux de la DGI pour le CCE est nul pour l'instant.

Cependant, vu les difficultés qui s'annoncent, on essaie d'être force de propositions, on essaie d'apporter une approche systémique du problème et surtout d'apporter une feuille de route, qui fait un état des lieux, qui fixe des objectifs, tout cela avec un budget iso pour le CCE, donc avec une garantie de continuation de l'activité.

Le problème ne se situe pas au niveau du CCE, mais au niveau de chaque CE : savoir s'il est prêt à accepter cette feuille de route et il va falloir faire un choix, accepter des nouvelles formes de participation ou alors clairement c'est un peu la mort du CCE.

L'objectif est quand même ambitieux. Notre objectif avec cette feuille de route est d'arriver à pérenniser l'activité du CCE et éviter -comme apparemment tous les deux ou trois ans- que le CCE ne se retrouve dans une crise qui revient assez régulièrement et qu'on puisse, un peu comme pour la péréquation restaurant, penser à autre chose qu'à l'avenir du CCE et avoir son avenir assuré sur les 10, 20 prochaines années.

M. MIE, Président.- Je vais passer la parole encore à MM. TAIBI et VEUILLEZ. Ensuite, je vous poserai la question de savoir s'il y a d'autres interventions qui sont de nature à

déterminer les choix sur le vote qui doit avoir lieu sur le bilan sur les comptes 2015, puisque je note qu'on a évidemment forcément dérapé un peu entre les comptes 2015 et l'information sur le budget prévisionnel 2016 du CCE qui sera à venir et auquel il faudra passer. On verra à ce moment-là si on peut passer au vote de la session sur les comptes 2015.

M. TAIBI.- J'ai écouté Jean-Yves attentivement. J'ai aimé la comparaison avec le BREXIT. On peut comparer le CCE à l'Europe. Il faut que le CCE entende les salariés d'Air France.

Je suis optimiste qu'on arrive à faire des belles choses au CCE. Force Ouvrière est pour le maintien du CCE. Quand le CCE a été créé, c'était un bel outil. C'était un outil de solidarité, tout syndicaliste que nous sommes autour de la table ne pouvant être que pour. En tant que syndicaliste, quand on entend le mot « solidarité », c'est quelque chose qui nous titille.

Là, on se rend compte que, ce pourquoi il a été créé, il crée des inégalités. Il faut vite se mettre autour de la table, chose qui est faite, qui a été pris à bras-le-corps par le Secrétaire Général : des groupes de travail, un séminaire. Je pense qu'on est tous assez intelligent pour trouver des compromis. Pour certains, la priorité est l'ASAF. Pour d'autres, ce sont les berceaux. On entend. Chacun a intérêt sur une activité. Je pense qu'on va y arriver.

Comme je suis novice dans cette session, j'entends parler de Saint-Malo, de la dette. Peut-on m'expliquer car je ne comprends rien ? Quelle est cette dette de Saint-Malo ? Certains sont au courant autour de la table. Cela a l'air d'être assez sérieux, qu'on m'explique de quoi on parle quand on parle de Saint-Malo.

Force Ouvrière rejoint la position de la CGT sur la déclaration de M. FORTEA sur un point : la Direction ne peut pas être en-dehors. Vous ne pouvez pas dire : « *Nous, on y est pour rien, c'est votre tambouille, donc démerdez-vous entre vous* ». Vous avez une part de responsabilité, car les départs successifs ont été violents. Les baisses de subvention sont violentes. Cela aurait été une vraie entreprise, elle n'aurait pas pu faire face à cette baisse de chiffre d'affaires. Une entreprise normale, c'est du chiffre d'affaires. Pour nous, ce sont des baisses de subvention. On ne peut pas faire face. Oui, faire comme ce qui se fait à Air France quand il y a des restructurations, avec des primes biseaux. Le temps de se restructurer, c'est peut-être à voir avec la Direction, mais vous ne pouvez pas rester en dehors de tout cela. C'est pour appuyer cette demande.

Je reviens à l'arbre de Noël. J'ai des enfants. Je l'ai en travers de la gorge quand je vois tout l'argent que j'ai mis dans ce système et que je n'ai pas d'arbre de Noël. J'ai bien compris que cela a été interdit. Il autorise qu'on augmente les subventions trois fois le prix de l'événement. Il autorise qu'on augmente de 1,2 M€ les subventions, mais il interdit qu'on dépense 400 000 € sur l'arbre de Noël. Pourquoi ce choix ?

M. VEUILLEZ.- Si cette session a été mise en œuvre par le législateur dans le cadre de la transparence, c'est pour que les élus et les invités puissent poser des questions. Didier, c'était sans arrière-pensée, mais plus pour relever des défauts de gouvernance que j'ai posé ces questions. La SCI grande Baie, je ne m'en rappelais pas, j'en suis désolée. Sur le reste, je n'ai pas eu les réponses.

Sur la crèche, il y a des choses qui sont dites au niveau du CCE. Ce sont des comptes qui devaient être à zéro. Encore une fois, il y a eu un problème de suivi à un moment donné et le budget sur les crèches a dérapé. Ce budget devait être à l'équilibre avec ce que donnait la

Direction dans ce cadre. Maintenant que le dérapage a été à un certain niveau, il faudra revenir au niveau zéro, sauf à ce qu'il y ait une vraie décision. La décision de donner plus d'argent aux crèches n'a jamais été mise en œuvre.

Concernant l'ASAF, l'ASAF a un commissaire aux comptes. Les comptes sont connus, publiés. En tant qu'adhérent, comme c'est une association, on y a accès. En tant que CE, comme on donne de l'argent, on y a accès, on est invité aussi aux AG. Mon souci avec l'ASAF est plus au niveau de ses orientations. Je m'en suis déjà expliqué avec les dirigeants de l'ASAF. C'est plus pour faire du sport pour tous, amener tout le monde au sport et moins faire du sport élitiste de compétition.

Concernant la solidarité et des choses comme cela, des sorties du CCE, etc., il faut regarder ce qu'on arrive à faire avec l'argent donné par la Direction au service des agents d'Air France. C'est ce qu'il faut regarder. Après, la solidarité sur les gens qui partent du CCE, la seule chose qui m'a chatouillé quand OA est parti, ce n'est pas qu'il s'en aille, c'est que du fait qu'il s'en aille, cela casse l'équité mathématique entre les agents. Je l'ai déjà dit dans cette session.

Le législateur depuis très longtemps a fait les comités d'établissement pour avoir du social. Le gros paradoxe dans notre société est que c'est l'endroit où il y a les plus hauts salaires qu'il y a aussi les plus grosses aides de la Direction. On sait que les gens au CE OA, il y a plus de 2000 € par tête alors que, dans les CE qui sont restés, qui ont essayé de faire vivre quelque chose qui a bien des défauts et qu'on a du mal à faire fonctionner, on a 1 400 € par tête. En plus, derrière il n'y a pas la solidarité du CE OA. La solidarité pour moi est aussi permettre à chaque endroit d'avoir des activités. C'est vrai que le CE OA est aussi aidé par la manière dont il est structuré, puisqu'il n'a qu'un gros endroit, sur CDG, alors que les autres CE ont une trentaine ou une quarantaine de sites à faire vivre avec des frais supplémentaires, toujours si on décide politiquement de permettre l'accès aux activités sur ces sites décentralisés.

Notre CE, qu'il y ait l'inversion des flux ou pas, est pour que la moyenne mathématique soit attribuée. Quand on avait annoncé cela de manière officielle, on aurait dû redonner de l'argent à la tête. On affirme qu'on aura toujours une moyenne mathématique aux activités, qu'il y ait inversion des flux ou pas.

Sur le fait que Didier dise qu'il signe beaucoup de contrats, c'est parce que notre CE est attaché au CCE. Quand on fait des activités, on signe des contrats avec le CCE pour utiliser les centres de Saint-Malo, Gassin... On est le dernier CE à utiliser les services centraux du CCE pour faire nos feuilles de paie. Il y a des tas de choses qui nous vont au CCE.

Comme l'a dit Frédéric, le CCE dans sa structure actuelle ou avec ce qui est mis en œuvre, ses décisions politiques et autres, il y a un grand nombre de personnes qui ne peut pas bénéficier du comité central d'entreprise. Si on arrive à améliorer cela, le CCE répondra à ses prérogatives. Si très peu de gens bénéficient du CCE et avec des subventions qui sont de 10 ou 15 % quand on va en vacances familles et vacances jeunes, aujourd'hui, avec ce qu'on arrive à trouver sur internet, on est en décalage complet avec les attentes des agents, donc il y a un souci. Ce n'est pas forcément la faute du CCE. Aujourd'hui, les agents, quand il trouve quelque chose à 10 % de moins au CCE, s'ils attendent un peu, ils trouveront des choses moins chères (sauf s'ils ont des tarifs réduits avec des vraies aides derrière).

Si on arrive à avancer sur Gassin pendant les deux jours, le CE des Systèmes d'information y sera présent, avec son secrétaire et son trésorier, on sera à l'écoute, mais il faut quand même rappeler deux points.

La solidarité n'est pas prendre aux autres quand on a envie de prendre aux autres suivant certaines règles définies soi-même. Même quand on est majoritaire dans certains domaines, il y a quelque chose qui s'appelle de l'abus de majorité. Même si demain on est 80 % d'accord pour voler quelque chose à quelqu'un, on ne peut pas utiliser une majorité pour faire ce genre de chose.

Si on y va avec ces points, je pense qu'à Gassin, on arrivera à avancer. Sinon, c'est clair que des décisions lourdes seront à prendre. Je m'en suis déjà exprimé auprès de M. FAUVERTE. Si demain les comités d'établissement ne répondent plus à ce qu'ils doivent être, à savoir à faire du social, à faire partir des agents en vacances familles, en vacances jeunes et des tarifs réduits pour les plus bas salaires, ce sont les CE dans leur globalité qui seront mis en question. On s'arrêtera avant que l'institution CE/CCE aille dans le mur au niveau global.

Si demain les agents d'Air France réclament qu'ils aient directement sur leur feuille de paie ce qu'Air France verse aujourd'hui à ces institutions, c'est l'institution CE/CCE qui sera terminée. On prendra nos responsabilités de syndicats, c'est anti-solidarité, vous mettez derrière les adjectifs que vous voulez, mais à un moment donné on fera ce qu'il faut.

M. MIE, Président.- Je vais essayer de structurer ma très courte intervention en trois temps : une suggestion, une appréciation, une question.

Une suggestion : je me félicite que le débat sur la compréhension des comptes amène à s'interroger sur le poids lourd que représente l'hypothèque de Saint-Malo sur les comptes du CCE, sur sa dette et sur ses frais d'exploitation. Je suggère, respectueusement si vous le permettez, que vous ayez ces éclaircissements en commission ou dans un cadre approprié. Si on commence à réexpliquer l'ensemble de la décomposition des comptes du CCE en session... Je pense que c'est une très bonne chose de comprendre ce passé complexe, mais je suggère respectueusement que l'explication ait lieu dans un endroit ou à un moment plus approprié.

Une appréciation : je ne partage pas l'appréciation sur le caractère violent de ce qu'a fait Air France et des conséquences sur les différents comptes d'une manière générale des CE et CCE. Pour connaître ailleurs d'autres décisions violentes, il y a une vraie différence entre ce qu'Air France s'est attaché à faire et un comportement violent ou des conséquences violentes.

Une question : y a-t-il encore des demandes d'intervention ou des questions se rapportant au budget 2015, sans lesquelles il ne serait pas possible de passer au vote ? S'il n'y en avait pas, je proposerai qu'on passe au vote sur les comptes 2015.

- *Vote de la session*

M. RIVET.- Je voudrais juste donner une explication de vote au nom de Force Ouvrière. Sur la présentation des comptes elle-même, ceux qui sont là depuis un moment ont vu une très nette amélioration sur la forme et dans les explications fournies. On ne peut que s'en satisfaire.

Cependant, il y a des choses qu'on ne peut pas laisser passer. Des décisions de gestion ont été prises l'année dernière : l'augmentation ponctuelle des subventions faite au mois de février de l'année dernière, la décision de rembourser le prêt de la fiducie, les subventions apportées à certains CE sur l'activité restauration (je crois savoir que cela a été réitéré cette année). Pour nous, ces décisions ne peuvent pas relever de la gestion courante du bureau et doivent être présentées à la session du CCE. Pour cette raison, nous nous abstenons.

M. MIE, Président.- C'est une transition habile qui m'amène à penser que l'on peut passer au vote. Je vais vous proposer de passer au vote sur les comptes qui nous ont été présentés. En fonction des élus présents dans la salle et sous réserve d'erreurs, je relève 9 votants possibles : M. WAUQUIER, M. CAPDEVIELLE, M. BARDIN, M. TAIBI, M. FAUVERTE, M. BODRERO, M. BEAURAIN, M. JAGUT, M. BOULVERT.

Résultat du vote à main levée :

➤ Pour : 2 voix (M. FAUVERTE, M. BODRERO) ;

➤ Aucun vote contre ;

➤ Abstention : 7 voix (M. BARDIN, M. BOULVERT, M. CAPDEVIELLE, M. TAIBI, M. WAUQUIER, M. JAGUT, M. BEAURAIN).

- *Information sur le budget prévisionnel 2016 du CCE*

M. MIE, Président.- Je vous propose de passer, même si on a largement abordé les choses au cours des débats précédents, sur les perspectives 2016.

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Finalement, c'est assez extraordinaire : je crois que c'est le cinquième budget que je passe, je crois qu'il n'y a jamais eu une seule opinion favorable. On a beau s'améliorer, ce n'est jamais assez, cela ne suffit pas, il faut toujours plus, il faut toujours mieux.

Pour en revenir à certaines interventions, cela fait des années que j'entends tout le monde dire : je suis pour le CCE, la solidarité, mais chaque fois qu'on passe aux choses concrètes, c'est déjà plus difficile.

Concernant les prévisions budgétaires de 2016, c'est là où on va rentrer un peu dans le mur. Je n'ose pas imaginer comment va être le vote du budget 2016 si on finit en positif en 2015 et qu'on termine en très négatif en 2016.

Par rapport à la présentation du budget 2015, il y a une différence notable qui est que nous avons pris en compte l'inversion des flux du CE de la DGI, même si derrière on réintègre ce qu'il redonne au CCE. En termes de présentation, ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est pour cela que le total des subventions reçues est quand même en baisse forcément.

On voit qu'au fil des années, le total des subventions reçues, s'il était en 2013 de 34 M€, est aujourd'hui à 27 M€. La subvention ASC versée vers les CE a aussi baissé, mais dans une moindre mesure. Entre 2015 et 2016, on passe de 10 M€ à 7,9 M€, car le CE DGI reçoit en direct sa subvention de la part de l'entreprise Air France. Cela signifie que la subvention ASC versée vers les CE au titre de 2016 pour l'instant n'a pas bougé d'un euro. C'est bien pour cela qu'on a relevé que la baisse programmée de 1,5 M€ de la subvention donnée par l'entreprise pour les ASC était pour l'instant supportée par le seul CCE. Déjà, la solidarité pour l'instant s'arrête à la porte.

Concernant la baisse de la subvention versée à l'ASAF, elle n'a pas bougé non plus.

Celle qui baisse un peu en prévision, ce sont les subventions versées au titre des rentes AT. C'est assez logique, car, au fur et à mesure des années, les personnes partent. Elle baissera de toute façon au fur et à mesure.

Nous n'avons pas programmé de baisse sur les secours pour l'instant, mais on essaie de contenir cela aux alentours de 400 000 €. On y arrive à peu près.

La subvention nette perçue par le CCE passe de 18 439 k€ à 16 947 k€, ce qui engendre le même graphique au titre de 2015 que vous avez eu pour 2016.

Il était budgété un résultat d'exploitation positif de 234 000 € pour 2016. Avec la baisse de la subvention de 1,5 M€ -nous avons intégré une baisse de 692 000 €, mais nous n'avons pas intégré les 750 000 € supplémentaires-, nous arrivons à un résultat d'exploitation en prévision sur 2016 de -670 000 €.

Comment on y parvient ? Nous partons du résultat d'exploitation prévisionnel de 234 000 € :

- ♦ La baisse de la subvention ASC perçue de la part d'Air France est de 1 441 000 € : nous avons escompté une baisse d'environ 691 000 €, il y a donc 750 000 € supplémentaires qui sont venus s'ajouter.

- ♦ La baisse de la subvention ASC des CE, du CCE et de l'ASAF est de 102 000 € : alors qu'au départ, on prévoyait une subvention de 822 000 €, *a priori* ce ne sera que 720 000 €.

- ♦ Une augmentation des activités décentralisées de 11 000 € expliquée par :

- ✓ une baisse de la subvention de rentes AT de 34 000 €,
- ✓ une baisse des subventions de bourses syndicales de 5 000 € : je vous donnerai une explication sur ces histoires de bourses syndicales même si on ne les a pas payées l'année dernière,
- ✓ une augmentation de la subvention ASAF de 44 000 € : tout cela est par rapport au plan TGI. Nous avons prévu une subvention ASAF de 1 286 000 €, soit 12 % de baisse par rapport à l'exercice 2013. Or, le bureau du CCE a revu ce calcul du fait que l'ASAF avait déjà subi une baisse de 3 % sur l'exercice 2012 (alors qu'on ne l'avait pas fait au niveau des CE) et donc la baisse a été ramenée à 9 %, soit un delta sur la subvention nette du CCE pour réaliser ces activités de 863 000 €.

- ♦ Sur la petite enfance, on a une baisse des berceaux de 77 000 € : oui, normalement ce budget devrait être à l'équilibre. On y va, depuis plusieurs années. Le problème est qu'on ne peut pas couper les crédits de ce poste ou alors cela veut dire qu'on supprime tous les berceaux. Je crois que vous êtes bien placés pour savoir qu'à une certaine époque, cela s'était traduit, lorsque vous étiez au bureau. Entre 2014 et 2015, on a baissé le budget des crèches de 126 000 €. Sur les autres années, c'était pareil, même peut-être de façon plus importante encore. On peut espérer s'approcher de l'équilibre.

- ♦ L'arbre de Noël : une subvention de 150 000 € par rapport au budget du TGI. On a remis le spectacle.

- ♦ Les salaires chargés CDI et saisonniers : nous avons prévu sur le budget déposé au TGI une ligne de 10 282 000 €. Nous estimons à fin 2016 cette ligne à 10 253 000 €, donc quasi à l'équilibre.

- ♦ VF propriétés exploitées, donc les trois de métropole (Gassin, Saint-Malo et Saint-Georges) plus les quatre DOM : dans le budget révisé, le coût du site de l'Oyack en Guyane était

à zéro, sauf qu'il n'est pas fermé, donc il nous coûte toujours et nous sommes sur un écart négatif de 170 000 €. Ce n'est pas la faute du bureau du CCE.

- ♦ Sur les propriétés non exploitées, le budget TGI prévoyait 1 260 000 € et le budget révisé est de 1 110 000 €, soit une économie de 150 000 €.

- ♦ Sur VJ, le tribunal prévoyait une subvention hors salaires de 2 591 000 € et le budget révisé est de 2 780 000 € : l'explication tient dans l'ouverture du site vacances jeunes qui fait qu'il y a eu beaucoup plus d'inscriptions.

- ♦ Frais de supports métiers centraux : baisse des coûts de 476 000 €. Nous avons réduit et renégocié l'ensemble des contrats du Dôme pour une maîtrise de nos coûts, notamment les locations de copieurs et les contrats d'assurance.

- ♦ Concernant les charges de copropriété : 25 000 €. Ce sont surtout les *time shares* de de Radstadt. C'est de l'héritage.

- ♦ Nous avons prévu des dotations aux amortissements sur le budget du TGI de 1 987 000 €. Nous estimons les dotations sur 2016 à 1 970 000 €. On est quasi à l'équilibre.

Soit un différentiel sur les activités du CCE entre le budget révisé et le budget déposé au TGI de 41 000 € d'écart négatif.

En conclusion, pour 2016, nous avons une baisse des ressources du CCE Air France de 863 000 € sur laquelle nous devons imputer un écart négatif sur l'activité de 41 000 €, soit un écart total de 904 000 €. Cet écart est donc la différence entre le budget déposé au TGI prévu à 234 000 € et le résultat prévisionnel de -670 000 €.

Au niveau de la trésorerie, nous prévoyons une trésorerie à fin décembre 2016 de 727 000 €. Avec l'inversion des flux du CE de la DGI et du CE Cargo, nous avons un décalage de trésorerie ASC de presque 2 mois, puisque nous devons recevoir le mois de décembre 2016, le 8 décembre. Du fait de l'inversion, nous ne le recevrons qu'en janvier 2017 si tout va bien.

De plus, par rapport au fonctionnement entre la Direction et le CCE, la Direction nous réglait sur 12 mois. Là, avec les inversions de flux, nous sommes sur 13 mois, un peu plus d'ailleurs. Tous les mois, nous perdons un prorata du 13^{ème} mois que nous toucherons uniquement au début de l'année suivante.

La trésorerie déposée au TGI était prévue à 1 390 000 € et nous aurons un écart négatif de 663 000 € par rapport aux 727 000 € prévus.

2016 s'annonce difficile si aucune décision n'est prise par l'ensemble des secrétaires de CE. Le séminaire devrait servir à lancer quelques pistes, j'espère. Pour autant, je pense -et on le voit dans les débats, une fois de plus- qu'il faut qu'on réfléchisse à une solution. Il me semble nécessaire qu'un regard extérieur sur nos bisbilles puisse se faire.

L'idée serait de voir si la session serait d'accord pour qu'une personne extérieure à l'entreprise puisse regarder le dossier entre les CE, le CCE, l'entreprise et que cette personne soit en capacité de nous faire des propositions aussi bien en termes d'ordre financier qu'en termes de fonctionnement. Je crois que le périmètre sera à définir éventuellement avec cette personne.

Je ne sais pas si c'est quelque chose qui peut recevoir un avis positif de la session du CCE, mais je pense que c'est nécessaire. Entre nous, on ne va pas s'en sortir. On va continuer à s'écharper. La proposition serait que quelqu'un d'extérieur à l'entreprise mais connaissant bien entendu les arcanes de l'entreprise, des CE et du CCE puisse travailler sur ce dossier, qu'il fasse des propositions, que la session se saisisse de ses propositions ou de ses conclusions et que nous soyons en capacité finalement de choisir quel CCE pour demain.

Voilà la proposition que je voudrais vous faire qui peut être faite sous forme de résolution pour éventuellement acter les choses.

Pour être complet, j'avais pensé à une personne qui connaît bien notre système et qui connaît bien Air France, le CCE et les CE : Jean-François COLIN, l'ancien DG RH du CCE, qui a été président du CCE, qui connaît bien le sujet et qui à mon sens est une personne qui doit pouvoir travailler sur cela et nous donner quelques pistes pour le futur.

M. TAIBI.- Monsieur MIE, dans cette instance, vous êtes le maître du temps. Quand un élu titulaire pose une question au Secrétaire Général pour avoir des informations sur Saint-Malo, cela a incidence sur le résultat d'exploitation, je veux une réponse. La question, je ne vous l'avais pas posée à vous, mais au Secrétaire Général. Vous l'avez balayé d'un revers de main. Comme j'ai vu l'heure, que j'ai un peu faim aussi, je ne vais pas embêter tout le monde.

Quand je pose la question sur les comptes au Secrétaire Général, j'ai du mal à entendre que le Président la balaie d'un revers de main. C'est une question qui n'aurait pas d'intérêt pour le vote ? Si, cela a intérêt, car cela a un impact sur le REX. Je veux savoir à quoi correspond cette histoire de Saint-Malo. Je veux entendre, Monsieur FAUVERTE, la réponse sur Saint-Malo. La question est posée à M. FAUVERTE. Je veux la réponse. Ce n'est pas M. MIE qui décide qui pose les questions, qui répond et qui fait quoi. Je veux savoir ce qu'est cette histoire de Saint-Malo.

Pour en revenir au budget, c'est là où on voit que les intérêts des uns ne sont pas ceux des autres. ASAF : entre 2013 et 2016, baisse de -100 000 €. Petite enfance : on est à -52 %, on était à plus de 500 000 €, en 2016 on est à 242 000 €. On met de l'argent pour aller jouer en golf en Indonésie et en Malaisie. Si je prends cet exemple, c'est que c'est concret. On met de l'argent dedans. C'est un des derniers voyages organisés par l'ASAF. En revanche, mettre de l'argent pour garder les enfants pour que les parents ou les mères aillent travailler, on le diminue de 52 %. Cela me pose un problème. Le sport, c'est très bien, je suis pour le sport, mais garder les enfants est quand même un peu plus prioritaire que d'aller jouer au golf en Malaisie. C'est mon avis personnel. Baisser de 52 %, ce n'est pas possible. Je demande au CCE de revoir ce budget sur la petite enfance. S'il y a des arbitrages à faire, il faut les faire ailleurs que sur la garde des enfants. On a de plus en plus de familles monoparentales. C'est crucial. Là, le CCE a tout son sens.

M. QUINQUENEL.- Je vais essayer d'aborder plus largement les problèmes que cela pose. Je voulais revenir sur ce tableau pour qu'on soit tous d'accord. Ce qu'il y a en haut, à gauche, en bleu, c'est ce que demande le TGI. Ce qui est en bas, à droite, c'est le réalisé. Si toutes les lignes rouges étaient à zéro, on aurait forcément en sortie à gauche une ligne bleue.

Cela signifie que, par rapport à ce que le CCE a accepté, il faut additionner la ligne bleue à gauche et la ligne bleue à droite, tout en sachant qu'au fil de l'eau, les taux de remboursement vont passer de 2 à 20 %. Tout cela va venir impacter la gestion du CCE.

De plus, le juge de Bobigny a mis la clause suivante : si la vente du patrimoine est réalisée, une grande partie ne peut pas être utilisée pour la gestion courante des œuvres sociales. Elle sera utilisée pour le remboursement de la dette.

L'entonnoir se referme. Le 234 000 € ne va pas rester 234 000 € l'année prochaine. Cela va être beaucoup plus important. C'est le problème de remboursement de la dette qui monte à gauche. L'exercice est de plus en plus difficile. Si on rate à 2 %, on est sûr d'échouer à 20 %.

Il faut que je réponde, car c'est OA, mais cela ne fait pas partie du sujet. Personnellement, je défends une certaine idée de la gestion. Je vous rappellerai que, quand on est parti, c'était pour gérer. Trop souvent, dans cette institution, on mélange finance et gestion. Cela n'a rien à voir. On n'améliore pas une gestion en trouvant momentanément des finances à droite ou à gauche. C'est un patch et cela se paie, comme on est obligé de rembourser Saint-Malo. Je ne préconise pas des solutions financières. Je préconise des solutions de fond.

D'ailleurs, la conclusion de l'audit, que n'avait pas choisi OA, puisque c'est le CCE qui avait choisi l'audit, a dit : depuis que le CE OA est parti, la gestion du CCE s'est améliorée. Cela va faire sauter tout le monde au plafond : je n'ai pas dit que les finances s'étaient améliorées, mais que la gestion s'était améliorée.

Concernant le « mal » de ce CCE, effectivement, on ne doit pas écraser les minorités. Il ne faut pas qu'une majorité s'attaque aux minorités. Il y a trop d'exemples dans le monde où cela se passe ainsi. Il ne faut pas non plus qu'une minorité devienne bloquante au seul fait qu'elle est issue d'un découpage de l'entreprise pour des raisons qui ne sont pas celles de la gestion du CCE.

On utilise un découpage de l'entreprise où on a des CE qui font 2 500 ou 3 000 personnes et d'autres CE font 20 000 personnes. C'est là le problème. Il va falloir trouver une solution sur la gouvernance. Ce n'est pas parce qu'un CE n'est pas d'accord, qu'il ne faut pas faire les choses. Même s'il n'est pas d'accord, il faudra faire les choses. Les minorités bloquantes, il faudra quand même réfléchir à la question.

Sur le médiateur, j'y suis passé avec le médiateur. Sans médiateur, avec le CCE, on n'y serait jamais arrivé. Un médiateur a l'avantage de relever un certain nombre d'évidences. Ces évidences valent dans les deux camps. C'étaient le doyen WAQUET et M. ROCAMORA. Il a bien fallu écouter chacun de son côté ce qui avait été dit et faire avec ce qu'ils préconisaient.

Un médiateur n'oblige pas, ce n'est pas un juge. Il écoute. Il relève les incohérences. Il demande des précisions sur les incohérences éventuellement. Il rappelle de temps en temps la loi si besoin est. Ce qu'il veut avant tout est que les gens s'arrangent entre eux. Un médiateur, à mon avis, c'est nécessaire. On voit bien ce qu'il s'est passé. Sur le restaurant, on n'a pas pu faire.

Certains ont des bonnes raisons de ne pas venir sur l'accord restaurant. D'autres en ont moins. Ceux qui ont des raisons tout à fait personnelles de ne pas venir dans l'accord restaurant, je me demande s'ils ont vocation à être autour de cette table.

Bien que je ne vote pas, je suis tout à fait d'accord. Pour y être passé avec le CCE, vous allez faire un exercice que j'ai fait il y a 15 ans. Je suis tout à fait d'accord et je peux vous dire que sans ce médiateur, qui était le doyen WAQUET, on en serait encore aux guérrillas intestines, cela se serait moins bien passé, même si OA est parti.

OA est parti, figurez-vous que tout l'argent qu'on a, on le donne aux salariés. Tout. On n'est pas parti pour des raisons personnelles, mais pour des raisons collectives. J'ai toujours dit et je le maintiens : si j'avais pu faire autrement, je l'aurais fait. Je n'avais pas vocation, avec mes partenaires, à gérer pendant des années. J'étais mieux dans un avion. Le sort en a décidé autrement. Je regrette toujours d'être parti du CCE. J'espère que vous trouverez une solution. En fonction de cette solution, j'aurai une déclaration tout à l'heure à vous faire. Cette déclaration pourra peut-être apporter un peu d'apaisement et d'avenir au CCE.

M. BOULVERT.- Sur le budget 2016, je ne vais pas répéter toute mon intervention. Qu'au final, il y ait peut-être 32 % des salariés de la DGSI qui bénéficient de vacances familles ou vacances jeunes contre 28 % pour tel autre CE, ce n'est pas le sujet. D'ailleurs, c'est un constat *a posteriori*, puisque finalement il n'y a aucune volonté d'une distribution au plus grand nombre.

Je pense que le vrai sujet est toujours pareil en 2016. Travailler uniquement sur les chiffres pour arriver à dire comment être à l'équilibre en fin d'année n'est pas la question. La question est : que va-t-on proposer aux salariés d'Air France ? En 2016, met-on en place un compteur individuel qui garantisse un bénéfice *a minima* pour tous ceux qui souhaiteront en bénéficier ? C'est l'outil qui permettrait d'assurer au plus grand nombre d'avoir quelque chose.

Cela n'empêche pas à côté d'avoir une offre complémentaire, mais ce serait le premier élément très concret d'aller dans une voie qui ne se fera pas sur un claquement de doigts, il est évident qu'il y a un existant, mais ce serait vraiment le premier pas vers la cible que nous souhaitons.

Une expertise, une intervention ou un conseil neutre, il faut dans ce cas se mettre d'accord sur le vrai objectif. Si l'objectif est de dire : tel CE doit donner tant d'argent, tel CE doit reprendre tant d'argent, ce n'est pas intéressant non plus. Si c'est pour animer des réunions et discuter vraiment de ce qu'on veut déléguer au CCE comme missions qui devraient revenir aux CE et qu'on a tous voulu ensemble laisser dans le CCE, oui, dans ce cas, cela peut être aussi pertinent. Bien entendu, derrière, il faudra mettre des chiffres. Ensuite, en termes de délai, il faut aussi voir que ce ne soient pas des mois et des mois de perdus.

M. FILAUDEAU, Secrétaire.- Pour donner la position du CE Air France Cargo, nous sommes favorables à la désignation d'un médiateur, surtout s'il est à titre gracieux -j'ai compris que c'était à ce titre qu'il venait- et sous réserve qu'un cahier des charges soit fait en coordination avec les élus CCE et les secrétaires de CE.

Le CCE a décidé de faire des ateliers. J'avais proposé un atelier « restructuration ». Il n'y en a pas. On le voit dans les perspectives 2016 : si le CE Cargo ne peut pas reverser la totalité de la partie qu'il doit au CCE, c'est bien parce qu'il n'a pas été aidé en amont sur la restructuration.

Je demanderai déjà dans le cahier des charges qu'il y ait un item sur la restructuration des CE et c'est très facile à faire. Il suffit de dégager une enveloppe et de faire une règle de trois. On a tous nos baisses ou hausses de subventions dans les CE. On calcule depuis 2011 en période de référence et on calcule la somme à chaque CE. C'est tout simple à faire. Je demanderai que ce soit mis dans le cadre de la mission du médiateur, sur laquelle nous sommes favorables.

M. FORTEA.- On veut construire le CCE de demain. D'accord. Pourtant, l'urgence est sur le maintien du CCE d'un point de vue financier. Sur 30 M€, 10 M€ sautent. Il y a 8 M€ de

masse salariale. Le *crash* est là. On fait comme si de rien n'était et on est en train de décider si la couleur du papier peint doit être rouge ou avec des rayures.

Où est la priorité ? Faut-il réparer la fuite du lavabo ou la canalisation qui va exploser ? J'ai l'impression de rêver. On fait comme si de rien n'était. On est au mois de juin. Le mois de décembre va arriver très rapidement. Si on veut se faire croire qu'en juillet/août, on va être en capacité de trouver des solutions, je n'y crois absolument pas. On va arriver au mois de septembre. On va être à 3 mois de l'échéance fatidique. Les discussions ne seront plus de la même nature en termes de sérénité.

Si, au niveau du séminaire des 7 et 8 juillet, on n'arrive pas à se mettre d'accord sur l'inversion des flux, il faut déjà régler cela. Il y a la baisse de 1,5 M€ de subvention des ASC. On fait comme si de rien n'était non plus. La Direction ne répond pas, mais c'est un silence bruyant. La Direction est en train de nous dire : « *Démerdez-vous* ». Au niveau des CE, on est en train de dire : « *Je veux recevoir plus d'argent que je n'en confie* ». C'est quand même extraordinaire et c'est toujours la faute d'untel ou untel.

Je vous le dis très tranquillement : il peut y avoir un médiateur, pourquoi pas l'inviter au séminaire, on se doit de trouver des solutions ensemble. Si on passe deux jours ensemble et qu'au bout de deux jours, on n'arrive pas se mettre d'accord, ne serait-ce que sur la survie du CCE en termes de sérénité par rapport au budget qui lui est confié, la couleur du papier, on s'en moque.

Dans ce cas, on quittera le bureau du CCE. Les choses sont très claires. On ne va pas être aux manettes, à voir que le sol se rapproche. Ce n'est pas possible. On a fait des efforts incommensurables depuis 2011, pas évidents, il y a eu des obstacles. On n'est pas des magiciens. On ne peut pas faire si on n'a pas les ressources nécessaires.

Une fois qu'on a réglé cela, on peut être dans le CCE de demain. On peut régler les contours : si l'arbre de Noël, on le confie au CCE ou pas. On peut discuter de tout. Sur les sujets en termes d'urgence, on ne se comprend pas.

Pour le médiateur, s'il y en a, tant mieux. Je ne suis pas favorable que cela se passe sous forme de motion. Chacun s'exprime au niveau de la session. Certes, nous sommes des élus, mais des organisations syndicales sont là aussi. Je ne vois pas l'intérêt d'une motion sur le sujet. S'il y a une motion ou résolution, on ne s'inscrirait pas dedans. À quoi va servir la motion ? Où est l'objectif ? Je ne le saisis pas. Plusieurs philosophies s'affrontent.

Si, au séminaire, on n'arrive pas à trouver d'équilibre, ne serait-ce qu'un cadre, même s'il est « provisoire » pour ensuite remettre le CCE à l'endroit en termes de périmètre, de qui fait quoi, ce sera sans nous. On ne peut pas rester ainsi à regarder exploser le CCE et se dire : jusqu'ici, tout va bien. Ce n'est pas possible.

M. BEURAIN.- Une fois de plus, je suis obligé de reprendre la CGT qui s'avance sur les futures intentions du CE DGI, que ce syndicat ne connaît pas jusqu'à présent.

Effectivement, le budget 2016 est assez inquiétant. Il y a effectivement la part de diminution du budget d'Air France. Il aurait été intéressant d'écouter Air France sur les problèmes engendrés par sa baisse de subvention et peut-être des axes de solution qu'elle envisagerait.

J'entends beaucoup de personnes se plaindre sur les activités du CCE, mais j'aurais tendance à dire : faites des propositions au CCE, soyez force de propositions, faites comme le CE DGI, proposez des axes de travail, venez avec des éléments concrets pour pouvoir en discuter. Jusqu'à présent, seul le CE DGI est venu avec un projet.

Concernant l'utilisation d'un médiateur, je pense que c'est une bonne idée. Je pense qu'on a tous des divergences visuelles sur ce que doit être le CCE, ce que fait le CCE, comment doit être gouverné le CCE et comment il doit être financé. Peut-être qu'on a besoin de quelqu'un pour nous remettre un peu dans le même sens pour arroser le problème avec une optique un peu plus partagée.

M. VEUILLEZ.- Par rapport à mon collègue, secrétaire du CE ou trésorier, lors de la dernière mandature, au nom de la CFDT, on a fait de nombreuses propositions dans de nombreux domaines. On peut les réitérer. Il n'y a pas de souci.

Sur prendre la Direction pour nous aider à avancer, d'abord, je trouve un peu... (*inaudible*) qu'on demande à la Direction d'essayer de nous aider dans nos prérogatives, mais pourquoi pas. La dernière fois que cela a eu lieu, c'était au sujet des restaurants : il y avait la Direction et tous les secrétaires de CE, les syndicats, dont M. FORTEA. Tout le monde avait été d'accord pour dire que les efforts faits sur la restauration allaient profiter en priorité aux CE qui ne géraient pas de restauration, par rapport à la baisse de la part dite miroir. Tout le monde avait été d'accord. On avait même signé des protocoles en ce sens avec quatre CE, mais cela a tenu le temps que dure le printemps. Quand la bise fut venue, tout a été oublié. Si c'est pour discuter de choses et que, derrière, on reparte à zéro, j'ai un peu des doutes.

Je souscris aux propos de M. FORTEA sur le fait qu'il y a une urgence. Si c'est pour nous aider à réfléchir et qu'on ne se déchire pas entre nous, il y aura quelque chose, mais derrière c'est à nous de voir ce qu'on veut au CCE. S'il y a quelqu'un d'extérieur, pourquoi pas, mais déjà il faudrait dire pourquoi il est là et comment. Je suis d'accord avec M. FORTEA sur le fait qu'il y a une urgence. Cela fait des années qu'on traîne. Au bout d'un moment, il faut savoir faire ce qu'il y a à faire.

Mme LESTIC.- Je pense qu'il faut travailler sur le fond. Le fait qu'il y ait recours à un expert extérieur, cela peut permettre d'avancer. Cela ne veut pas dire que cela va durer des mois et des mois. Cela ne veut pas dire qu'on attend la fin de l'année pour prendre une décision.

Sur l'idée proposée par le Secrétaire Général du CCE, à la condition qu'on définisse le cahier des charges, à condition qu'on travaille bien sur ce qu'on veut mettre dans les missions du CCE et qu'on travaille sur le fond, la CFDT est d'accord sur l'idée d'avoir recours à un expert extérieur et, en l'espèce, M. COLIN.

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Pour répondre à la question de l'urgence des délais, je pense que l'intervention d'une personnalité extérieure devra porter « sur l'immédiat » ou sur le très proche et après sur une partie plus de fond.

L'idée est qu'il puisse en juillet rencontrer un maximum de personnes et se faire une certaine idée de la situation, qu'on puisse -on peut le faire en commun, ce n'est pas M. FAUVERTE tout seul qui va établir le cahier des charges- établir ce cahier des charges courant juillet. Je pense que le mois d'août, cela va être plus compliqué. Je m'étais dit qu'on pouvait avoir un retour de sa part -pour ceux qui connaissent M. COLIN, il est plutôt du genre à travailler relativement vite- pour le CCE de fin septembre, ce qui permettrait d'aller relativement

vite et d'avoir des propositions d'ici la fin du mois de septembre. Cela doit inclure le curatif et le préventif.

M. JAGUT.- Nous souhaitons aussi intervenir pour l'UNSA aérien Air France. Forcément, on ne peut être que favorable à un médiateur, une aide. Quand on voit la difficulté qu'il y a eu avec la péréquation -certes, les intérêts sont différents-, il suffit d'écouter la session, forcément il faut quelqu'un pour temporiser, essayer de faire en sorte que les personnes soient là pour avancer et trouver des solutions.

Pour ce qui est du nom évoqué, M. COLIN, je ne le connais pas personnellement pour savoir si ce serait la meilleure personne. Il faut forcément quelqu'un qui connaisse bien le fonctionnement, qui ait eu aussi un regard dans les années passées. Il s'est passé des choses qu'il ne faudrait forcément pas répéter.

Oui, on sera favorable dans les deux sens. Pour le cahier des charges, vu que vous devez vous rencontrer prochainement, ce sera déjà la base des choses à mettre en place. Je suis très loin de tout cela. Vous êtes mieux placés que moi pour savoir vers quoi vous souhaitez aller pour le bien de tous les salariés.

Le bateau coule quand même. C'est dommage de faire des reproches à nos collègues du bureau du CE DGI qui travaillent. S'ils en sont arrivés comme au Cargo à un stade aussi avancé dans l'inversion des flux, ce n'est pas pour le plaisir. Il y avait urgence aussi à sauver ceux qu'on représente, les salariés de la DGI. On a aussi des comptes à rendre vis-à-vis d'eux. On conçoit que vous en ayez à rendre aussi vous au niveau de tout le monde. On souhaite tous qu'il ne soit pas trop tard. La situation est quand même grave. Oui, pour ces deux points et surtout bon courage.

M. QUINQUENEL.- Est-il possible, pas maintenant, d'avoir l'évolution des barres bleues au début de chaque exercice ? Elle est relativement basse. Dans les années à venir, elle va monter. Elle permettrait de mesurer l'effort supplémentaire. Ma déclaration sera pour après.

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Tu étais parti quand j'ai parlé du remboursement de la dette. Je rappelais que la totalité du produit des ventes sur le patrimoine du CCE était mise à la Caisse des Dépôts et Consignations et devait servir à rembourser cette dette.

Je rappelais que l'idéal serait d'arriver à sortir de cette dette l'hypothèque de Saint-Malo pour en refaire une hypothèque « normale ». Il nous resterait plus que 5 M€ à rembourser et on les a quasiment. Dans ce cas, on n'aurait plus de dette à payer.

Mme BORDES DUCLOS.- Je crois que tout le monde a pu constater comment il était difficile, quand on est secrétaire général d'un CCE, de faire l'exercice et d'essayer d'être rassembleur, de garder une cohésion autour de toutes les personnalités qu'il peut y avoir autour de cette session, d'essayer de jouer l'équilibriste avec les gens qui à chaque fois élus secrétaires de CE se retournent vers lui et lui demandent des miracles, tout en restant campés sur des positions respectives.

Notre syndicat s'inquiète énormément des incendies qui sont allumés et regarde les choses en face, l'ensemble du périmètre avec justesse. Il alerte et crie : ça suffit. Les dommages collatéraux vont être énormes sur les salariés des CE, du CE et d'Air France.

On regarde la Direction. Le résultat est -1,5 M€. On vous demande des solutions pour les amortir. C'est bien de votre responsabilité. C'est bien de votre responsabilité qu'on a

réorganisé les périmètres CE et tout ce qui en a découlé. Aujourd'hui, le silence, de votre côté, je le trouve un peu assourdissant. Vous avez dit que vous n'étiez pas responsables. Je ne me rappelle plus de l'adjectif que vous avez utilisé pour définir la situation.

En attendant, financièrement, on est en où ? J'ai entendu autour de la table des gens qui proposaient un échéancier pour étaler cette dette. Vous n'avez pas répondu. L'aide, qui semble partagée, on attend une réponse. C'est bien de votre proposition qu'elle doit émaner. C'est bien vous qui allez trancher la solution.

Toutes ces situations sont aujourd'hui un enjeu pour les salariés d'Air France de demain, pour les ASC de demain. D'abord, elles partent de vous. C'est bien la première des réponses qu'on attend de vous, c'est bien celle-là.

M. RIVET.- Évidemment, FO est favorable à cette solution de médiation. À titre personnel, j'ai juste une petite interrogation. Je voudrais être sûr qu'on sera en mesure de faire un cahier des charges assez rapidement, que tout le monde est d'accord sur ce qu'on veut mettre dedans. J'espère que les réunions des 6 et 7 juillet permettront de le faire. Si cela allait au-delà de ces deux réunions, ce serait inquiétant. C'est juste une petite alerte.

M. QUINQUENEL.- En fonction de ce qu'il va se passer, des décisions que vous allez prendre, je vais faire une déclaration d'intention pour l'instant, même si, sur le fond, je n'ai aucun état d'âme sur la faisabilité et j'ai même demandé aux équipes informatiques du CE Lignes de travailler dessus.

Cette déclaration ne vaudra bien évidemment que dans un espace où il est possible de travailler. J'insiste sur le fait que cela ne pourrait pas se faire dans le désordre du CCE. Ce serait inacceptable, car on n'est pas là pour cela. Toutefois, au vu des difficultés du CCE, ayant vu le passé, mesurant les efforts de chacun et peut-être aussi qu'il y a des postures, une fois les postures passées -un médiateur est là pour cela- il y a la réalité.

Le bureau du CE Exploitation Aérienne, que je représente ici aujourd'hui, m'a autorisé à faire part de la déclaration suivante : « *Dans la mesure où le CCE s'inscrit dans le cadre d'une continuation, le CE EA accepte d'étudier la faisabilité d'un accès aux produits du patrimoine du CCE par les agents du CE EA dans le cadre du processus en cours à EA.* »

Ce n'est pas une adhésion au CCE. On sent qu'au-delà des difficultés du CCE, il y a une nécessité à remplir ce patrimoine, ce que je n'ai jamais contesté, et de faire de la trésorerie pour le CCE. Dans ce cadre, on est prêt à étudier toute possibilité et je dis très rapidement. Les gens autour de la table savent ce que cela veut dire quand c'est très rapidement de ma part. Je ne vais pas mettre deux mois pour le faire. Simplement, je vais vérifier que l'acceptation du CCE se fasse dans des conditions telles qu'on ne soit pas autour d'une table à discuter tous les quatre matins de problèmes qui n'intéressent que les anges.

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Je tiens à préciser que c'est moi qui ai fait la démarche auprès de M. QUINQUENEL, de voir s'il était possible de faire en sorte que les salariés du CE EA puissent bénéficier de la subvention du CE EA sur les produits du CCE et notamment sur le patrimoine du CCE.

J'estime que c'est important, d'abord pour le CCE, c'est un problème de trésorerie, mais ce serait aussi un signe que les combats d'autrefois sont peut-être terminés. C'est aussi un

bon signe vis-à-vis des autres CE pour leur dire : mettez-vous d'accord, trouvez des solutions et on vous accompagnera.

Je pense que c'est aussi un bon signe pour l'entreprise de montrer qu'on est peut-être capable de trouver des solutions. Si cela doit passer par l'intervention de quelqu'un d'extérieur, ce n'est pas très grave, au contraire, je pense que ce n'est que bénéfique. Merci, M. QUINQUENEL d'avoir répondu très positivement à cette possibilité.

M. MIE, Président.- À ce stade de la discussion, il me revient de dire deux choses.

D'un part, je suggère d'arrêter de voir la Direction ou l'entreprise comme un problème. C'est plutôt la solution, puisque c'est avec elle qu'on peut créer les conditions de ressources pour que les salariés d'Air France aient un emploi, un salaire et que les gestionnaires d'activités sociales que vous êtes puissiez gérer dans le cadre des pourcentages qui sont déterminés.

D'autre part, j'ai entendu l'appel à peine implicite de M. FILAUDEAU tout à l'heure sur le caractère gracieux de l'expertise possible. Nous ferons en sorte que ce soit gracieux pour vous.

M. FILAUDEAU, Secrétaire.- Sur les comptes 2015, dans le cadre de l'article 2325-53 du Code du travail, il est spécifié que le comité d'entreprise porte à la connaissance des salariés de l'entreprise par tout moyen ses comptes annuels. Comment le CCE va-t-il communiquer vis-à-vis des salariés d'Air France les comptes ?

M. MIE, Président.- Monsieur FAUVERTE, peut-être voudrez-vous en profiter aussi pour répondre sur Saint-Malo ?

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Par rapport à la question de M. FILAUDEAU, cela a été évoqué avec la commission financière. On va travailler ensemble pour voir sous quelle forme on va le faire. On ne pouvait pas le faire tant que ce n'était pas passé en session. Après, ce sera sous format électronique avec des graphiques. On verra cela avec la commission financière.

M. MIE, Président.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je pense qu'on va pouvoir considérer notre session comme close.

Monsieur le Secrétaire Général, souhaitez-vous une formalisation de la motion ? Je crois qu'on a entendu une assez large position favorable à un recours externe, donc pas besoin d'une motion. Les positions étaient claires.

Je vous en remercie. Je vous souhaite beaucoup de courage et de réussite dans l'exercice qui vous attend début juillet et c'est totalement sincère. Je vous donne rendez-vous pour la session du 28 juillet. Très bonne journée à vous et bon week-end.

La séance est levée à 13 heures.

